

J. Rawson
Paris
P. VIDAL DE LA BLACHE ET L. GALLOIS

LE BASSIN DE LA SARRE

CLAUSES DU TRAITÉ DE VERSAILLES

ÉTUDE HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE

*Avec deux cartes hors texte
et deux cartes dans le texte.*



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

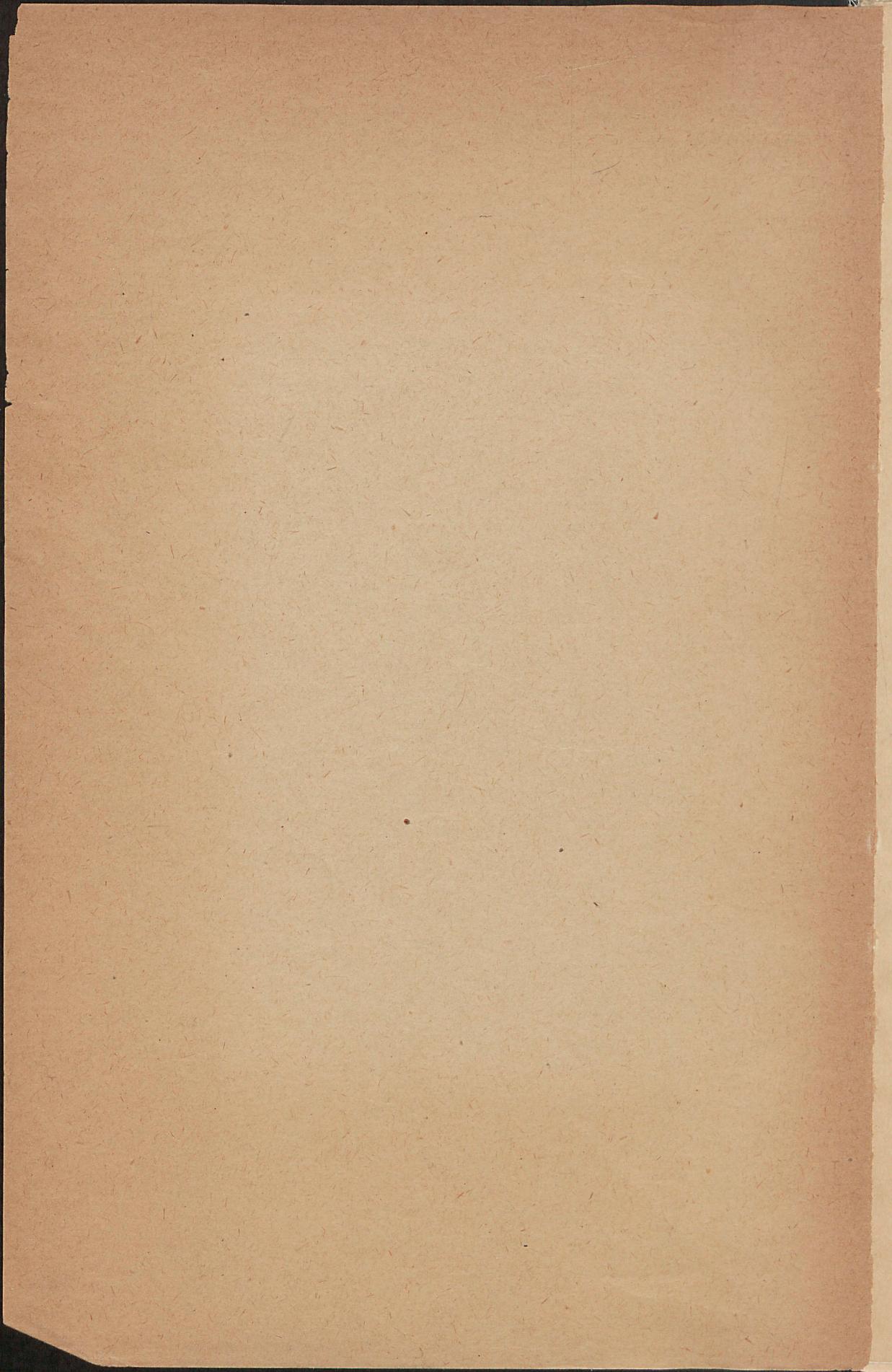
103, Boulevard Saint-Michel — PARIS

R
Europe
90









LE
BASSIN DE LA SARRE

57

Le Bassin de la Sarre. *Clauses du Traité de Versailles.* Étude historique et économique, par P. VIDAL DE LA BLACHE et L. GALLOIS. Un volume in-8° raisin, avec deux cartes dans le texte et *deux cartes hors texte*, (LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS), broché. 5 fr.

(Sans majoration)

Qu'est-ce que le bassin houiller de la Sarre, dont la France, par le traité signé à Versailles, vient d'obtenir la propriété? Quelle est sa valeur économique, quelles industries sont installées près des puits de mines, et quels rapports y a-t-il entre ces industries et les mines de fer de la Lorraine voisine? D'autre part, sommes-nous aussi étrangers à cette région que le prétend l'Allemagne? Quelle est son histoire? N'avons-nous pas pris part à la mise en valeur de ses mines? Pour quelles raisons ce pays nous avait-il été laissé en 1814 et pour quelles raisons nous fut-il enlevé en 1815? Pourquoi la Prusse y fut-elle installée et quels droits peut-elle faire valoir à sa possession? A ces questions et à bien d'autres que soulèvent les clauses du traité concernant la Sarre répond le présent ouvrage, composé en partie d'articles qui viennent de paraître dans les *Annales de Géographie*. On y trouvera notamment une magistrale étude historique de M. Vidal de La Blache, écrite en 1917 au moment où il publiait son livre si plein d'idées : *La France de l'Est (Lorraine-Alsace)*.

Deux cartes en couleur montrent : la première, les variations successives de notre frontière de l'Est et celles du nouveau Territoire de la Sarre; la seconde, la répartition de la population dans les pays compris entre la Moselle et le Rhin. On voit s'y détacher nettement la forte densité du bassin houiller de la Sarre et de la région des mines de fer de Lorraine. Deux autres cartes dans le texte indiquent la répartition exacte des puits de mines et des usines de la Sarre et celle des puits d' extraction, des minières et des établissements métallurgiques de la Lorraine et du Luxembourg.

P. VIDAL DE LA BLACHE ET L. GALLOIS

LE BASSIN DE LA SARRE

CLAUSES DU TRAITÉ DE VERSAILLES

ÉTUDE HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE

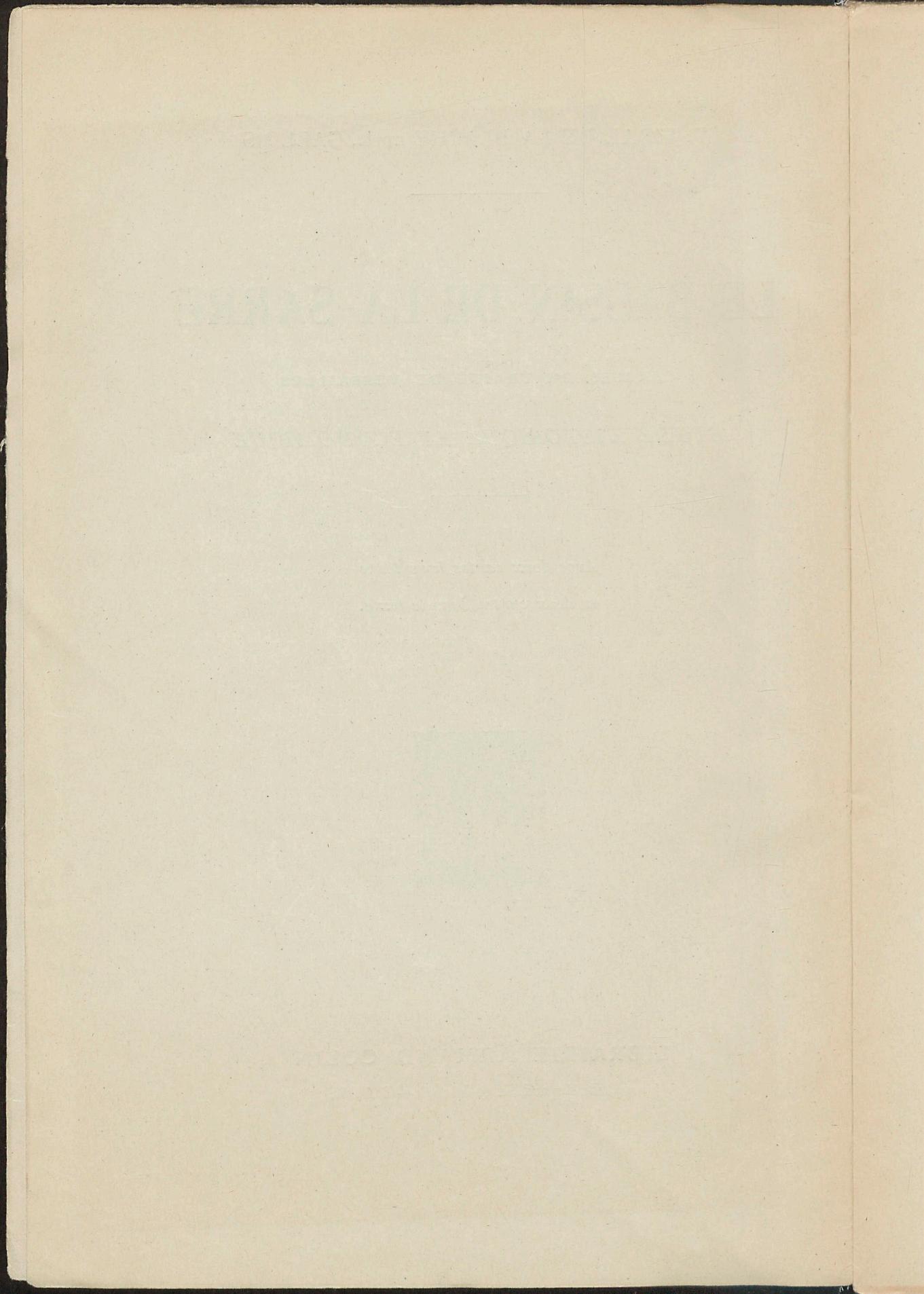
*Avec deux cartes hors texte
et deux cartes dans le texte.*



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, Boulevard Saint-Michel — PARIS

102630



AVERTISSEMENT

Cette brochure est en partie la reproduction d'articles parus dans le n° du 15 juillet 1919 des *Annales de Géographie*. Le chapitre II, *La Frontière de la Sarre d'après les traités de 1814 et de 1815*, est un mémoire qu'avait écrit en 1917 M. Vidal de la Blache pour le Comité d'études présidé par M. Ernest Lavisse. Il complète le livre si plein d'idées *La France de l'Est (Lorraine-Alsace)* qu'il publiait à la même époque. M. Vidal de la Blache est mort en avril 1918 sans avoir eu la joie de voir, sur notre frontière de l'Est, le retour de la France au Rhin qu'il considérait comme nécessaire à la paix de l'Europe.

L. G.

LE BASSIN DE LA SARRE

I. — LES CLAUSES DU TRAITÉ DE VERSAILLES

Le traité de paix signé le 28 juin à Versailles contient, dans la section IV, articles 45 à 50, les dispositions suivantes complétées par une annexe :

« En compensation de la destruction des mines de charbon dans le Nord de la France, et à valoir sur le montant de la réparation des dommages de guerre dus par l'Allemagne, celle-ci cède à la France la propriété entière et absolue, franche et quitte de toutes dettes ou charges avec droit exclusif d'exploitation, des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre... »

On verra plus loin que ces mines appartiennent en presque totalité à l'État prussien et, pour une petite part, à l'État bavarois.

Mais l'exploitation des mines ne peut évidemment être assurée sans la garantie que l'autorité n'interviendra pas, ouvertement ou non, pour contrecarrer ou gêner cette exploitation. Il a donc fallu instituer pour le territoire minier un régime politique spécial.

D'autre part les industries métallurgiques qui se sont installées près des puits de mines sont étroitement solidaires des mines de fer lorraines. Elles en utilisent exclusivement les minéraux. De même les industries métallurgiques lorraines ont besoin du charbon de la Sarre. Telles sont les raisons qui ont déterminé les Puissances alliées à ne pas séparer économiquement les deux régions voisines. Le territoire des mines de la Sarre est donc détaché du Zollverein allemand. Il est soumis au régime douanier français.

Politiquement, il est placé pour quinze ans sous l'autorité d'une Commission de cinq membres nommés par le Conseil de la Société des Nations et comprenant un habitant du pays et un Français.

Au bout de ces quinze ans, la population sera consultée par un plébiscite. Elle déclarera si elle désire faire retour à l'Allemagne, s'unir à la France, ou conserver définitivement ce gouvernement provisoire. Le vote aura lieu par communes ou districts, de telle façon que le droit des minorités soit respecté. Y prendront part, sans distinction de sexe, toutes les personnes âgées de plus de vingt ans qui habitaient le pays lors de la signature du traité de paix. Ceux qui

viendront ultérieurement s'y établir ne seront donc pas admis au vote.

Il est stipulé que si tout ou partie du pays demande à faire retour à l'Allemagne, le gouvernement allemand aura le droit d'y racheter les mines. Le prix sera payé en or, mais l'Allemagne pourra fournir une hypothèque. Si un an après le terme fixé elle n'a pas satisfait à ses engagements, la Société des Nations pourra faire procéder à la liquidation des mines en question.

Sous le régime institué par le traité, le Territoire de la Sarre conservera ses assemblées locales. Aucun impôt n'y pourra être établi sans que ces assemblées soient consultées. Les habitants ne seront pas astreints au service militaire; seule une gendarmerie locale assurera le maintien de l'ordre. Ils conserveront leur liberté religieuse, leur langue et leurs écoles. Toutefois le gouvernement français aura le droit de créer des écoles primaires ou techniques à l'usage du personnel des mines et des enfants de ce personnel et d'y faire enseigner la langue française.

Enfin, aucun obstacle ne sera opposé à ceux des habitants qui, dès à présent, désireraient acquérir une autre nationalité, à condition que cette nationalité soit acquise à l'exclusion de toute autre.

Telles sont, en ce qui concerne le bassin houiller de la Sarre, les dispositions essentielles du traité.

Dans deux notes successives et dans ses contre-propositions le gouvernement allemand a protesté, offrant d'assurer autrement à la France le charbon dont elle est déficiente. Il a prétendu qu'il n'y avait pas de région industrielle en Allemagne dont la population fût plus homogène, que depuis plus de mille ans (traité de Mersen, 870) elle était foncièrement allemande et que le traité portait une grave atteinte à ses droits civiques et politiques.

Les gouvernements alliés ont répondu que le dommage causé était d'une nature telle « qu'une réparation spéciale et exemplaire » devait être exigée, réparation échappant à toute incertitude; que les habitants conserveraient toutes les libertés compatibles avec le régime de très courte durée auquel le pays allait être soumis; qu'ils ne subiraient aucun dommage, ni matériel, ni moral. Ils auraient pu ajouter que cette population n'était ni aussi homogène, ni aussi allemande qu'on le prétend. On verra plus loin comment Sarrelouis fut fondé en 1680, en vieille terre lorraine, et peuplé de colons français. Il n'était pas, lorsqu'il nous fut arraché en 1815, de pays plus profondément dévoué à la France. Et depuis, et jusque dans la guerre qui vient de finir, les preuves d'affection et de fidélité qu'il nous a données n'ont jamais manqué. La Prusse a-t-elle oublié qu'en 1870 encore elle dut y prendre des otages? Ignore-t-elle la petite brochure

vibrante de patriotisme qui a circulé dans toutes les mains, lors des fêtes célébrées pour le deuxième centenaire de la fondation de la ville? N'a-t-elle pas vu comment nos troupes y ont été accueillies, et se peut-il qu'elle n'ait rien su des démarches spontanées et touchantes de ses véritables représentants? Quant à Sarrebruck, avant la Révolution, c'était la très petite capitale de princes qui vivaient le plus souvent à Paris, tout à la dévotion de la France et qui lui fournissaient des troupes.

Sarrelouis et Sarrebruck avaient été laissés à la France lors du premier traité de Paris en 1814. Malgré la promesse formelle donnée à Louis XVIII, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, que ce traité serait respecté, tout le territoire de la Sarre nous fut enlevé en 1815, par le second traité de Paris. Dans l'intervalle, la Prusse avait été installée par le Congrès de Vienne sur notre frontière pour y monter la garde. Elle n'avait jamais eu aucun droit sur ce pays et l'on ne s'inquiéta guère alors des intérêts et des désirs de ses habitants. Il sera bien permis de dire que cela ne lui constitue pas un titre de possession et qu'en donnant à ces populations le temps et le droit de se prononcer librement, on ne fait que se conformer aux principes qui ont inspiré la paix de Versailles.

Le territoire de la Sarre, tel qu'il est défini par le traité, comprend la région où se trouvent les puits de mines et les industries qui en dépendent, et tout autour celle où habitent les mineurs et les ouvriers d'industrie. C'est là un ensemble qui, dans l'intérêt des populations, ne peut être dissocié.

La limite, à l'Ouest et au Nord, correspond à celle de divisions administratives : cantons de Hilbringen, de Mettlach (moins la commune de Britten), de Merzig, de Haustadt du cercle de Merzig, cercles de Sarrelouis et d'Ottweiler, canton d'Alsweiler et partie occidentale du canton d'Oberkirchen du cercle de Saint-Wendel; dans cette région la frontière coïncide avec celle de la principauté de Birkenfeld. Au delà, vers l'Est, des délimitations sur le terrain seront nécessaires. La frontière passe à l'Est des communes de Furschweiler, Baltersweiler, Urweiler du canton d'Oberkirchen, puis rejoint la frontière du Palatinat avec laquelle elle coïncide jusqu'à la pointe qu'elle fait vers l'Est. Elle passe ensuite à l'Est de Höchen, Jägersburg, laissant Waldmohr en dehors, englobe Hombourg, Einöd-Ingenweiler, laisse Deux-Ponts en dehors, puis vient se raccorder au Sud de Hornbach avec la frontière française en passant à l'Est de Weibenheim, Blieskastel, Mimbach, Bockweiler, Altheim (Voir le tracé sur la Pl. I.).

Le territoire ainsi délimité comptait au dernier recensement (1^{er} décembre 1910) 649 507 habitants, pour une superficie approxi-

mative de 192 779 hectares (en comptant la superficie totale des communes qui pourront être sectionnées par le tracé sur le terrain). La densité de la population est de 337 au kilomètre carré. Même en défalquant les 405 089 habitants de Sarrebruck, elle dépasse encore 280.

Le tableau suivant donne le détail par divisions administratives.

I. — *Prusse rhénane.*

	Population en 1910.	Superficie en hectares.
Partie du cercle de Merzig	29 825	19 413
Cercle de Sarrelouis.	113 025	44 073
— de Sarrebruck campagne.	170 336	{ 38 627
Ville de Sarrebruck.	105 089	
Cercle d'Ottweiler.	126 946	30 663
Partie du cercle de Saint-Wendel.	25 388	15 977
Total.	<u>570 609</u>	<u>148 753</u>

II. — *Palatinat.*

Partie du cercle de Hombourg.	29 625	13 726
— Deux-Ponts	5 626	7 418
Cercle de Saint-Ingbert	43 647	22 882
Total.	<u>78 898</u>	<u>44 026</u>
Total général	<u>649 507</u>	<u>192 779</u>

On étudiera dans les pages qui suivent la géographie de la région et son histoire depuis le premier établissement de la France sur la Sarre, à Sarrelouis, puis l'état actuel des mines et des usines du bassin houiller et enfin la répartition de sa population comparée à celle des régions voisines.

II. — LA FRONTIÈRE DE LA SARRE,
D'APRÈS LES TRAITÉS DE 1814 ET DE 1815
(CARTE, PL. I)¹

I. — COUP D'OEIL GÉOGRAPHIQUE.

La Sarre, depuis ses sources au mont Donon jusqu'à son confluent dans la Moselle à Conz (7^{km} en amont de Trèves), décrit un vaste arc de cercle dans l'intérieur duquel se sont développées les destinées de la Lorraine. Elle circonscrit, par sa rive gauche, les plaines à céréales qui sont le grenier du pays, les mines de sel qui ont de temps immémorial alimenté son commerce, les côtes calcaires, que jalonnent ses vieux bourgs et ses principales villes. A droite, elle coule pendant une centaine de kilomètres en bordure des Vosges, et tient ainsi les avenues de la Basse-Alsace. Sarrebourg, *Pons Saravi* des itinéraires romains, est le point de passage obligé vers le col de Saverne. De Sarre-Union on gagne les défilés de la Petite-Pierre (Lützelstein). A Sarreguemines aboutissent la route et le chemin de fer de Bitche et Niederbronn.

C'est alors que, changeant de direction, laissant à droite la plaine calcaire qui s'étend vers Deux-Ponts et ouvre le Palatinat, la Sarre se détourne des Vosges et coule suivant une direction moyenne Ouest-Nord-Ouest. La section du cours de la Sarre qui se déroule ainsi de Sarreguemines à Merzig, sur une longueur de 70^{km}, en est à tous égards la plus importante. La physionomie de la contrée change à tout instant; chaque étape mérite attention. A peine a-t-on quitté la plaine découverte, à travers laquelle la Blies conduit ses eaux à la Sarre, que les approches du bassin houiller se manifestent. Ils sont marqués par une zone de grès où s'étale, à droite et à gauche de la rivière, d'un côté jusqu'à Saint-Avold et de l'autre jusque vers Neunkirchen, une région forestière, fortement entamée aujourd'hui, qui a longtemps fourni le combustible à de vieilles industries de forges et de verreries. De Sarrebruck aux environs de Sarrelouis, la rivière traverse le bassin houiller. Mais sa vallée ne tarde pas à prendre une ampleur inaccoutumée. C'est vers Wadgasse, siège d'une antique abbaye, que le changement se prononce. Les forêts s'écartent, et le

1. Le fond de cette carte a été obligéamment fourni par le SERVICE GÉOGRAPHIQUE DE L'ARMÉE.

pays découvert qui s'ouvre vers la vallée de la Nied trace vers Boulay et Metz une communication directe que suit le chemin de fer. Une chaîne de coteaux calcaires apparaît vers l'Ouest, encadrant d'une hauteur de plus de 100^m une « plaine fertile et riche en prairies », comme la désigne un vieux géographe¹. La Sarre s'y étale et s'y ramifie. Sarrelouis et Beaumarais bordent une des boucles qu'elle dessine. Au point où les coteaux se rapprochent de la rivière, le promontoire de Limberg abrite la vieille ville forte de Vaudrevange (Wallerfangen), site déjà reconnu et utilisé avant l'époque romaine².

La vallée se resserre et s'élargit tour à tour entre les coteaux calcaires. Mais, à 4^{km} de Merzig, vers Besseringen, le pays redevient forestier, et la scène change : la Sarre s'enfonce dans le massif schisteux qui prolonge transversalement jusqu'au delà du Rhin celui de l'Ardenne. Au moment d'entrer dans le couloir étroit où elle achève son cours, elle n'est séparée de la Moselle que par un intervalle d'une vingtaine de kilomètres, d'accès facile, sillonné de routes. Mais elle s'encaisse alors et s'isole entre des escarpements boisés. Il n'y a plus place entre eux que pour le lit irrégulier de la rivière et les tunnels qui en coupent les sinuosités. Au-dessus de la première des boucles accentuées qu'elle décrit s'élevait, au xvii^e siècle, la forteresse lorraine, puis française, de Montclair, qui tenait les clés du défilé.

Ainsi se déroule, sur 230^{km} de longueur totale, le cours de la Sarre. C'est dans la section moyenne, entre Sarrebruck et Merzig, que, par l'accroissement du débit et l'affaiblissement de la pente, elle s'est prêtée de bonne heure à la navigation. Sarrebruck, point de passage de la rivière, fut longtemps aussi le terme que la navigation ne dépassait pas vers l'amont. De là étaient transportés vers le pays de Trèves les sels, les vins et les produits agricoles de la Lorraine. Les avantages que ce trafic conférait aux riverains étaient assez fructueux pour que les ducs de Lorraine aient cherché à en faire profiter leurs pays d'amont. Une convention fut signée à cet effet, en 1623, entre le duc Henri et le comte de Nassau-Sarrebruck³. Mais le moment était mal choisi, à la veille des dévastations de la guerre de Trente Ans. C'est seulement de nos jours, et dans des conditions entièrement nouvelles, que ce dessein a été couronné d'exécution. Le canal des Houillères, ouvert en 1866, se rattache vers Sarreguemines à la Sarre, qu'un travail ultérieur a canalisée elle-même jusqu'à Ensdorf, aux portes de Sarrelouis. Une voie navigable d'une profondeur d'au moins 2^m est ainsi ménagée entre notre canal de la Marne au Rhin, qu'atteint à Gondrexange celui des Houillères, et le

1. Abbé de LONGERUE, *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne* (1722, 2^e partie, B, p. 152).

2. On y a découvert, en 1850, une précieuse série d'objets en bronze.

3. Dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, t. IV, p. ccccxli.

bassin de Sarrebruck. Un fleuve de houille s'écoule par là vers la Lorraine et l'Alsace. Il en résulte que, au rebours du passé, l'activité de la navigation se porte entièrement dans le sens de l'amont. Rien n'a été fait pour atténuer les difficultés que l'irrégularité du lit et les sinuosités du cours opposent à la batellerie dans la traversée du massif schisteux. Elle aboutit pour le moment, de ce côté, à une impasse. Il faudrait, pour raviver cette navigation d'aval, que, non seulement le cours inférieur de la Sarre, mais la Moselle qui lui fait suite fussent adaptés aux conditions actuelles de la navigation : schéma probablement chimérique d'une grande voie de pénétration fluviale qui doublerait celle du Rhin !

Le bassin houiller est aujourd'hui l'organe central d'où partent toutes les pulsations. De Sarrebruck à Dilling, les usines se pressent aux alentours de la Sarre; la population, extraordinairement accrue depuis un demi-siècle, atteint une densité supérieure à 300 habitants au kilomètre carré; la grande industrie, contemporaine des chemins de fer, a fixé là un des carrefours populaires de l'Europe. Mais déjà, antérieurement à cette métamorphose, les avantages géographiques de cette partie moyenne du cours de la Sarre s'étaient manifestés. L'ampleur qu'y acquiert la vallée, s'interposant comme une clairière entre des régions forestières et stériles, l'avait de bonne heure désignée comme lieu de rassemblement pour les hommes. Les traces d'occupation y sont très anciennes. Des rapports nombreux s'y croisent d'un côté vers la riche plaine de Metz, de l'autre vers le Westrich et le Palatinat Rhénan. Comme noeud de relations et centre d'influence, elle exerce une sorte de rayonnement, elle est un gage d'importance. Aussi voyons-nous, dès le XIV^e siècle tout au moins, s'affirmer sa signification historique. C'est là que se pose la question de frontière, d'abord pour le duché de Lorraine, puis pour le royaume de France.

II. — LA FORMATION DE LA FRONTIÈRE, DEPUIS LOUIS XIV JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

Parmi les trois anciennes divisions administratives et judiciaires du duché de Lorraine, bailliages de Nancy, de Vosge et d'Allemagne, le dernier avait son siège dans la vallée de la Sarre et sa capitale à Vaudrevange, dont nous avons plus haut caractérisé le site. Ce point était habilement choisi, non seulement pour sa position dominante le long de la rivière, mais comme centre de ralliement autour duquel pouvaient se grouper les diverses possessions ou enclaves qui, dans l'enchevêtrement des dominations féodales, relevaient de la Lorraine au delà de cette ligne. Lorsque, par l'acquisition de l'Alsace, le royaume de France, déjà maître des Trois-Évêchés, fut devenu doublement limi-

trophe de la Lorraine, il ne tarda pas à prendre position sur la Sarre. En 1661, après la conclusion du traité des Pyrénées avec l'Espagne, il s'agissait de régler les rapports entre la France et son adversaire d'hier, le duc Charles IV¹: la rançon de son rétablissement dans son duché fut la cession de la route qui, par Verdun et Metz, menait en Alsace² et l'abandon de Sarrebourg et de Phalsbourg, débouchés des Vosges. Le royaume prenait pied, du même coup, à l'autre extrémité de l'arc décrit par la Sarre, car il se réserva aussi le très ancien bourg de Fremersdorf, près du confluent de la Nied, et ce château de Montclair dominant, comme on l'a dit, l'entrée des gorges².

Ce n'était qu'une amorce, car, avec la guerre, recommença, en 1670, l'occupation française de la Lorraine. Après le traité de Nimègue, le moment sembla venu d'une installation définitive au point vital de la vallée. Il ne pouvait plus être question de Vaudrevange, qui avait été presque entièrement ruiné par les Suédois en 1634. On se décida à fonder, à 3^{km} de distance, dans une position plus centrale, une ville entièrement nouvelle; ce fut Sarrelouis. Vauban en dressa les plans en janvier 1680. Vaudrevange fournit, non seulement les matériaux, mais une partie des habitants. Ainsi désormais, au centre des relations qui se croisent en ce lieu, le royaume de France se substituait au duché de Lorraine. Il intervenait avec le poids de sa puissance, son prestige, l'influence de ses mœurs administratives et judiciaires, au cœur de régions livrées au morcellement. C'est à lui, dorénavant, que revenait la conduite des rapports avec les diverses souverainetés échelonnées depuis le Luxembourg espagnol et l'électorat ecclésiastique de Trèves jusqu'au duché de Deux-Ponts, en passant par la principauté de Nassau-Sarrebruck et la seigneurie de Bliescastel, sans parler d'enclaves réciproques.

Il n'est pas douteux que, dans la pensée de son royal fondateur, Sarrelouis ne fût le noyau d'acquisitions futures. C'était le moment des Chambres de réunion. Celle de Metz, instituée en septembre 1679, avait pour mission de rechercher et de revendiquer les fiefs temporels ayant jadis relevé des évêchés de Metz, Toul et Verdun. Elle s'y employa avec un zèle que Louvois lui-même jugea prudent de modérer. On put croire un moment que Sarrelouis deviendrait la capitale d'une nouvelle province, car le bailliage et le siège présidial qui y furent établis en 1685 comprenaient, non seulement l'ancien bailliage lorrain d'Allemagne, mais des territoires prélevés sur les diverses souverainetés d'Empire jusqu'à Trarbach-sur-Moselle, à mi-chemin de Trèves à Coblenze.

Par le traité de Ryswick (1697), on renonça à la plupart de ces

1. Dom CALMET, ouvr. cité, t. III, p. 582.

2. Montclair fut démolî en 1669, à la prière de l'électeur de Trèves.

annexions et l'on restitua la Lorraine à son duc. Sarrelouis, siège d'un subdélégué dépendant de l'intendant de Metz, vit la juridiction de son bailliage notablement réduite, mais continuant néanmoins à s'étendre aux prévôtés de Sarrebourg et de Phalsbourg. Cette place forte française, implantée en plein territoire lorrain, fut comme le signe de l'union prochaine. Le caractère éminemment français s'y accentua par le rappel et la concentration dans ses murs de quelques-unes des colonies que, dans ses tentatives d'expansion récente, la France avait semées en avant-postes. C'est ainsi que, le traité de Ryswick ayant stipulé l'évacuation de la forteresse de Mont-Royal, fondée sur la Moselle en face de Trarbach, en aval de Trèves, fonctionnaires et habitants en furent transférés avec les archives à Sarrelouis. Cependant, par suite de la restitution des territoires appartenant au duc de Lorraine, la ville était à l'étroit. Elle ne disposait pas d'un espace suffisant pour les besoins de sa garnison : une convention, signée en janvier 1718 avec le duc Léopold, nous assura, moyennant dédommagement, la possession de la banlieue nécessaire : 5 villages voisins et « l'emplacement de la ville de Valdrevange avec les bâtiments qui y restent ». Les franchises dont on avait favorisé sa fondation semblaient promettre à Sarrelouis un développement urbain ; il ne lui manquait qu'un rayon assez étendu pour en exploiter les avantages. C'est ce qu'il obtint en 1766, par l'incorporation du duché de Lorraine au royaume ; on vit alors se multiplier aux alentours des établissements industriels, dont quelques-uns étaient appelés à une brillante fortune : verreries à Wadgasse, forges à Dilling, faïenceries à Vaudrevange.

Le traité de Ryswick marque un point tournant dans la politique de frontières suivie par l'ancienne monarchie. L'influence française continue à s'exercer fructueusement parmi les dominations qui se partagent la région limitrophe ou voisine de la Sarre ; il y a là assez d'intrigues, de compétitions et de besoins d'argent pour qu'elle y trouve un champ favorable. Mais elle cherche maintenant à consolider et à régulariser notre frontière plutôt qu'à l'étendre. La réunion des duchés de Lorraine et de Bar a sanctionné les arrangements conclus en 1738 aux traités de Vienne. Désormais Alsace, Lorraine, Trois-Évêchés forment une masse compacte. La préoccupation dont s'inspire dès lors notre diplomatie est d'en fixer les contours extérieurs, d'en rattacher et d'en combiner les excroissances et les enclaves. Une série de conventions ou de traités, dont nous devons citer les principaux, montre la continuité de vues qui présida à ce dessein. Si l'on remarque, en effet, à combien de complications douanières et de difficultés de toutes sortes donnait lieu cet enchevêtrement de territoires français en pays d'Empire et de seigneuries d'Em-

pire en territoire français, on comprend l'importance qu'attachèrent à l'élimination de ces irrégularités des ministres tels que Choiseul et Vergennes.

1^o Dès 1766, une convention signée avec le prince de Nassau-Sarrebruck attribuait à la France Wadgasse, Hostenbach et quelques autres localités situées sur la rive gauche de la Sarre, en amont et près de Sarrelouis, en échange de Puttelange-Créange, dépendance des Trois-Évêchés enclavée, au Nord de la Sarre, dans les territoires du prince.

2^o En 1769, convention avec l'impératrice Marie-Thérèse concernant le règlement de frontière : « l'intention des Hautes Parties contractantes étant, dit le préambule, de ne laisser subsister aucun enclavement dans leurs possessions respectives, depuis la Moselle jusqu'à la mer ». Nous n'avons ici à extraire de ces stipulations, concernant les Pays-Bas et le Luxembourg, que la clause (art. 17) par laquelle « le Roi Très-Chrétien » renonce à ses droits et possessions sur les localités situées au-dessous de Perl, sur la rive droite de la Moselle, dans la langue de terre qui s'avance entre cette rivière et la Sarre. La frontière coupait désormais cet intervalle triangulaire à sa base.

3^o En 1778, une convention avec l'électeur de Trèves met fin au singulier régime de souveraineté commune auquel était soumis le pays de Merzig, dans la plaine en aval de Sarrelouis. Il fut décidé que toute la partie située sur la rive gauche appartiendrait en toute souveraineté à la France, et la partie située sur la rive droite à l'Électeur, « de manière que la Sarre formera désormais, dans ces districts, une limite naturelle entre ces deux dominations » (art. 3).

4^o En 1781, convention avec la seigneurie de Bliescastel (appartenant aux comtes de la Leyen) : pour mettre fin à de séculaires contestations entre cette seigneurie et la Lorraine, il est convenu que la rive gauche de la Sarre depuis Wölferding (en aval de Sarreguemines) jusqu'à Rölgingen (Ruhlingen) appartiendra à la France, moyennant l'abandon de Klein-Bittersdorf et Auersmacher, sur la rive droite.

5^o Enfin, par une série de tractations (1778, 1782, 1786) avec le duc de Deux-Ponts, ce prince besogneux avait été mis en possession de la partie inférieure, dite Bas-Office, du bailliage de Schaumbourg. Le royaume renonçait d'un trait de plume à une très ancienne dépendance lorraine, sans autre compensation, de la part du duc, qu'une promesse de rectification de frontière vers Landau, en vertu de l'héritage escompté du Palatinat.

Ce bailliage de Schaumbourg, qui, sous le nom de canton de Tholey, reparaitra dans le traité de Paris de 1814, pour servir une fois de plus de monnaie d'échange, était un appendice projeté à une

quarantaine de kilomètres au Nord du bailliage lorrain de Bouzonville entre les terres de Trèves, de Nassau-Sarrebruck et du Palatinat, qui l'enveloppaient presque de toutes parts. C'était, dit Durival, « sur quatre lieues et demie de long et trois de large, un pays rempli de bois et de montagnes, mais aussi de beautés pittoresques, dont le sol est ingrat ; mais on y trouve beaucoup de mines de fer et de cuivre »¹. Sur une éminence se dressaient les ruines du château de Schaumbourg, au pied duquel était née, à l'époque mérovingienne, une abbaye relevant autrefois de l'évêché de Verdun, rattachée dans la suite à Trèves. Le bourg de Tholey s'était formé autour de l'abbaye. Ce pays écarté ne laissait pas cependant d'être en rapport avec le reste de la Lorraine ; car il est stipulé dans l'acte de cession (art. 10) « que les forges et fourneaux de Creuzwald, Sainte-Fontaine et Hombourg continueront à s'approvisionner dans le Schaumbourg des mines de fer nécessaires à leur exploitation, ainsi qu'elles l'ont fait jusqu'à présent ».

Cette série de traités donne lieu à quelques remarques. L'examen analytique des clauses qu'ils contiennent laisse l'impression que, loin de constituer des empiétements, ils représentent des transactions librement consenties de part et d'autre, et dans lesquelles en général (comme dans le cas rapporté ci-dessus de Schaumbourg) la France cède plus qu'elle n'obtient.

Le dessein poursuivi est apparent : suivant les idées géographiques dont s'inspirait alors la diplomatie dans ces règlements de frontières, on cherche à appuyer la délimitation sur le cours d'une rivière. Nos diplomates s'appliquent à réaliser une frontière continue suivant la rive gauche de la Sarre. En vertu d'un plan prémedité, ils sont entraînés à assurer cette continuité, au prix même de concessions parfois regrettables consenties sur la rive droite.

Cette œuvre de régularisation poursuivie avec un remarquable esprit de suite était avancée, mais non terminée, au moment de la Révolution française. Nous conservions encore, par exemple, l'enclave de Castel parmi les terres de l'électeur de Trèves, et inversement l'enclave nassavienne de Saarwerden subsistait en pleine Lorraine, avec ce surcroît de singularité que les possessions lorraines de Bouquenom et de Vieux-Saarwerden s'y trouvaient enclavées à leur tour². La constitution de la frontière à la date du 1^{er} janvier 1792, que devaient évoquer les négociateurs de 1814, était encore provisoire. L'important, néanmoins, il faut le reconnaître à l'honneur de l'ancienne monarchie, était accompli ; car notre établissement de Sarrelouis se reliait à cette chaîne de places fortes organisée par

1. DURIVAL, *Description de la Lorraine et du Barrois*, t. II, 1778, p. 289.

2. Ces deux localités ont été réunies en 1794 sous le nom de Sarre-Union.

Vauban, qui servit de boulevard à notre indépendance pendant les guerres du XVIII^e siècle et dans les premières années de la République.

III. — LA RÉGION DE LA SARRE SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE.

La Convention nationale était à peine réunie depuis deux mois que, par un décret du 19 novembre 1792, elle appelait à l'indépendance les sujets des princes qui, au voisinage de nos frontières, étaient en guerre contre nous. Les habitants du bailliage de Schaumbourg avaient vivement protesté, dès 1786, contre le traité qui les cédait au duc de Deux-Ponts : ils répondirent au décret de la Convention par des pétitions demandant le retour à la France. Dans le rapport que Lazare Carnot présenta, le 14 février 1793, à la Convention, il revendiquait non seulement la reprise des territoires qui avaient été l'objet de transactions avec le duc de Deux-Ponts et le prince de Nassau-Sarrebruck, mais encore l'annexion des communes de Saarwerden et du bailliage de Harskirchen, enclavées dans les départements de la Moselle, de la Meurthe et du Bas-Rhin, en se fendant aussi sur les pétitions des habitants. Invoquant ces témoignages, Carnot s'exprimait en termes particulièrement sympathiques sur les populations de Schaumbourg récemment séparées de nous : « Le Comité diplomatique a pensé que vous ne pouviez, d'après vos principes, refuser fraternité à ce peuple qui se jette dans vos bras et qu'il est de votre dignité autant que de votre humanité de le soustraire à la fureur de son despote. Le territoire, d'ailleurs, offre des ressources assez considérables de divers genres, des mines de fer, des forêts, et surtout vingt mille coeurs dévoués jusqu'à la mort à la cause de la liberté. » Ce chiffre d'habitants était certainement fort exagéré, mais le sentiment ne l'était pas. En conséquence, le bailliage de Schaumbourg forma deux cantons réduits plus tard à un seul, celui de Tholey, réuni au département de la Moselle, district de Sarrelouis. Le canton de Sarrelouis se grossit de Puttelange-Créange qui avait été cédé, comme on l'a vu, en 1766. Sarrelouis était devenu en 1790 un des neuf districts du département de la Moselle.

Par les conquêtes ultérieures de la République, la ligne de la Sarre cessa bientôt d'être frontière internationale. Un groupe de départements nouveaux s'interposa entre le département de la Moselle et le Rhin. Ils furent organisés en 1798 par le commissaire Rudler, lorsque, à Campo-Formio, l'empereur eut cédé ses droits sur la rive gauche du Rhin ; cession confirmée, en 1801, au traité de Lunéville, par l'Empire au nom de tous les princes allemands :

Département de la Sarre. — Arrondissements communaux : Trèves (chef-lieu), Sarrebruck, Prüm, Birkenfeld, 257 385 habitants.

Département du Mont-Tonnerre. — Arrondissements communaux :

Mayence (chef-lieu), Spire, Kaiserslautern, Deux-Ponts, 342 316 habitants.

Département de Rhin-et-Moselle. — Arrondissements communaux : Coblenz (chef-lieu), Bonn, Simmern, 230 646 habitants.

Département de la Roer. — Arrondissements communaux : Aix-la-Chapelle (chef-lieu), Cologne, Crefeld, Clèves, 574 801 habitants.

Il faut, pour les besoins de notre exposition, ajouter à ce groupe le département des Forêts, qui avait été organisé dès 1793 avec les départements belges :

Département des Forêts. — Arrondissements communaux : Luxembourg (chef-lieu), Bittebourg, Diekirch, Neufchâteau, 225 549 habitants.

Ces chiffres, tirés du recensement de 1801, formaient un total de 1 630 697, soit à peu près le vingtième de la population de la France d'alors (33 110 000 habitants). Le département de la Moselle confinait sur la rive gauche de la Moselle à celui des Forêts; il adhérait largement à celui de la Sarre; par son extrémité orientale il confinait à celui du Mont-Tonnerre.

La réunion de tous ces territoires sous une même domination politique, initiatrice de grands travaux publics, et dans l'intérieur d'une même frontière douanière, assurait pour la première fois un vaste marché aux industries de la rive gauche du Rhin. Parmi celles-ci, celles du fer et de la houille avaient particulièrement pour sièges les départements limitrophes entre eux de la Sarre et de la Moselle. Les relations étaient déjà anciennes entre les deux contrées : avant même de devenir citoyens français, mais déjà sous la pression des armées républicaines, quelques-uns des principaux notables alléguaien, dans un mémoire adressé aux représentants du peuple, que « le commerce, l'échange de nos fers, de nos bois et de nos houilles contre les produits des manufactures françaises ont cimenté et entretenu l'attachement des Nassauviens pour les Français »¹.

Ces relations trouvèrent un nouvel aliment dans les progrès rapides de l'industrie, après la réunion. Les témoignages s'accordent sur l'essor des industries minières et métallurgiques qui suivit, en cette contrée, la Révolution. « Le nombre d'usines à feu, écrit en l'an XI le préfet de la Moselle, s'accroît rapidement; et quant aux mines de houille, il est certain qu'il y a plus d'activité qu'en 1789. Le goût de ce genre de spéculation s'accroît tous les jours². »

L'importance du bassin houiller de Sarrebrück fut mise alors en pleine lumière. Ces mines, exploitées depuis plus de deux siècles, étaient encore à peine effleurées; on n'avait attaqué qu'un petit

1. 17 juin 1793. (HORSTMANN, *Die Franzosen in Saarbrücken 1792-94, in Briefen von einem Augenzeugen*, Saarbrücken, 1890.)

2. COLCHEN, *Mémoire statistique du département de la Moselle adressé au ministre de l'Intérieur*, Paris, Impr. Nat., an XI.

nombre de points, et seulement en surface. Un rapport rédigé en l'an XI par l'ingénieur Lefebvre d'Hellicourt¹, membre du Conseil des Mines, marque le point de départ des recherches méthodiques qui allaient être poursuivies sans relâche jusqu'en 1814. On y lit des observations qui n'ont rien perdu de leur actualité. Les houillères de la rive droite du Rhin, favorisées par la navigation du fleuve, faisaient dès cette époque une concurrence redoutable à nos houillères de la Sarre. L'auteur du mémoire allègue, parmi les motifs de la préférence qui leur était accordée, « un préjugé accrédité par les colporteurs de ces houilles, qui tend à envisager celles de la Sarre comme mauvaises, incommodes pour l'usage et même dangereuses... Le préjugé, ajoutait-il, disparaîtra bientôt en faisant faire dans le pays même des expériences comparatives ». C'est d'après ces idées que fut fondée en l'an X, à Geislautern sur la Rosselle, à 10^{km} à l'Ouest de Sarrebruck, une École des Mines « pour propager l'application de la houille et du coke à la fabrication du fer »². Déjà la contrée présentait l'aspect caractéristique de la grande industrie. « A chaque pas, écrit Lefebvre, des hauts fourneaux pour traiter les minerais de fer, des forges pour concentrer et affiner ce métal, attirent l'attention. »

Le Premier Empire, pendant les années de prospérité, encouragea et stimula ces progrès. Un décret de 1808 confia aux ingénieurs de l'École de Geislautern, Calmelet et Beaunier, sous la direction de l'ingénieur en chef Duhamel, le soin de relever minutieusement toute l'étendue connue³(367^{km²} environ) du bassin houiller de la Sarre. Les travaux de prospection et de nivellation donnèrent lieu, au bout de trois ans, à l'établissement d'un atlas de 66 cartes, dont le ministre Montalivet put dire que c'était « l'opération de ce genre la plus considérable qui eût encore été exécutée en France et peut-être dans plusieurs contrées d'Europe »³. La confirmation de ce jugement est fournie par l'insistance avec laquelle la Prusse exigea, en 1815, la livraison de ce document capital, qu'elle n'obtint enfin qu'après que le patriotisme de nos industriels de Sarrelouis le lui eut dérobé pendant plusieurs années. On comptait, en 1810, dix-huit exploitations en activité dans le département de la Sarre. Par contre-coup, la sidérurgie du département de la Moselle accroissait du même pas sa production. Les maîtres de forges de Wendel ajoutaient en 1811 l'établissement de Hayange à celui de Moyeuvre. De son côté, le département de la Meurthe tirait des houillères de la Sarre le combustible nécessaire à l'exploitation de ses salines de Dieuze, Vic et Château-Salins. Un canal fut entrepris en 1809 pour relier la Sarre, par Harskirchen, avec le pays Saulnois.

1. *Apperçus des mines de houilles exploitées en France.*

2. Arrêté du 23 pluviôse an X.

3. Rapport de MONTALIVET, ministre de l'Intérieur (1812). (Arch. Nat., F¹⁴, 1077).

Ainsi s'était nouée une étroite solidarité entre le bassin houiller de la Sarre et nos anciens départements lorrains. Ses ressources étaient devenues une nécessité, tant pour le département de la Moselle, où depuis un quart de siècle le nombre des grandes usines à fer s'était accru de plus de moitié, que pour celui de la Meurthe, depuis longtemps inquiet de l'épuisement des forêts, pour l'exploitation de ses salines.

On recueille dans les témoignages du temps l'écho de l'émotion spontanée que devaient soulever, plus tard, les perspectives de séparation. Lorsque, au mois d'octobre 1815, le bruit se répandit que le pays de Sarrebrück, que nous avions conservé en 1814, allait être perdu pour nous, un véritable cri d'alarme s'éleva. « Le pays de Sarrebrück, écrivait au duc de Richelieu le directeur général des Mines¹, est très important pour la France par ses belles forêts, ses nombreuses usines et fabriques, et surtout ses mines de houille dont les produits sont nécessaires au chauffage des habitants du département de la Moselle, à l'alimentation des usines que ce département renferme, et surtout à celle des salines du département de la Meurthe. Cette nécessité est beaucoup plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois, parce que l'usage de la houille s'est considérablement répandu depuis vingt ans. » Il continuait, citant quelques-uns des établissements dont la perte serait irréparable, Geislautern, Hostenbach et ses houillères, Vaudrevange et sa belle manufacture de faïence de la maison Villeroy, les importantes usines de fer et de cuivre de Dilling, « un des plus beaux établissements de France... ».

Ce n'était pas seulement la voix du fonctionnaire, mais celle de l'intérêt public qui se faisait entendre. A cette date, malheureusement, l'appel était *in extremis*.

IV. — LE PREMIER TRAITÉ DE PARIS (30 MAI 1814).

L'Empire succombe en 1814 sous les coups de la coalition européenne : après trois mois de lutte sur notre territoire envahi, Napoléon abdique, Paris capitule, une partie de la France est livrée à l'occupation étrangère. C'est dans ces circonstances que, au milieu de passions déchainées, il s'agit d'opérer le règlement des frontières de France. Il y avait urgence à mettre fin aux désordres et aux souffrances accompagnant la présence des armées ennemis ; c'est pour y couper court que fut signée, dès le 23 avril, une convention avec les puissances étrangères, bientôt suivie d'un traité signé le 30 mai 1814. Talleyrand en fut le négociateur au nom de Louis XVIII, Castlereagh

1. Arch. Nat., F¹⁴, 1178.

pour l'Angleterre, Metternich et Stadion pour l'Autriche ; les autres États coalisés y souscrivirent.

On sait que, par suite des événements qui survinrent l'année suivante, ce traité ne devait avoir qu'une existence éphémère : il mérite pourtant d'être examiné de près pour la partie qui nous occupe. Car, si douloureux qu'il fût, il tenait compte des précédents et des traditions, il se préoccupait des intérêts à concilier pour obtenir un arrangement équitable. En tout cela il diffère du second traité de Paris, signé en 1815.

L'article second du traité du 30 mai 1814 posait ce principe : « Le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites telles qu'elles existaient à l'époque du 1^{er} janvier 1792. Il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant. »

L'application de ce principe se heurtait à des difficultés spéciales en ce qui concerne le département de la Moselle, qui, par la perte des départements rhénans acquis par la République, redevenait frontière. On a vu que certaines enclaves allemandes subsistaient encore dans l'intérieur de notre frontière lorraine en 1792. D'autre part, l'établissement d'une frontière douanière entre le département de la Moselle, resté français, et celui de la Sarre, que cette clause, prise à la lettre, nous eût fait perdre en entier, ne pouvait manquer de jeter une perturbation profonde dans le régime économique. Déjà, dans les premiers mois qui avaient suivi l'invasion, on avait été à même d'en prévoir et d'en mesurer le péril. A peine (9 janvier 1814) l'armée prussienne de Blücher avait-elle traversé la Sarre à Sarrebruck, dispersant les autorités établies, qu'une inondation de produits de l'industrie étrangère avait submergé la contrée. La barrière douanière une fois rompue, les fers provenant de la rive droite du Rhin avaient été introduits en masse. La répercussion s'en était fait sentir par « une baisse excessive des prix que les fers de Lorraine et de Champagne ne cessent d'éprouver de ce chef »¹. Or, entre les usines à fer de la Moselle et les houilles de la Sarre unies dans l'exploitation d'un marché commun, un pacte de solidarité s'était formé : devait-il être définitivement rompu ? On était d'autant plus fondé à le craindre qu'un des premiers actes de l'occupation étrangère avait été de mettre la main sur notre École des Mines de Geislautern.

Il y avait alors à Sarrebruck un personnage dont le rôle allait être actif et finalement prépondérant dans les péripéties que traversa la contrée. Nouveau venu à Sarrebruck, Henri Boëcking² n'était arrivé

1. Arch. Nat., F²¹, 684 : lettre du directeur de l'École des Mines de Geislautern.

2. Henri BOECKING, né en 1785 à Trarbach-sur-Moselle, devint après 1815 trésorier des Mines de Sarrebruck ; il mourut à Bonn en 1862. Ce nom de BOECKING

qu'en 1808 dans cette ville ; mais il n'avait pas tardé à y devenir un personnage important par son mariage avec la fille de Ferdinand Stumm, un des principaux chefs d'industrie. Boëcking tenait de son éducation et de sa jeunesse, passée dans le centre industriel d'Iserlohn et le comté de la Mark, une des plus anciennes possessions rhénanes de la Prusse, des sentiments tout prussiens. Il fut par là naturellement désigné au choix du gouverneur, Justus Grüner, auquel avait été confiée, au nom des alliés, l'administration des quatre anciens départements. Nommé par lui, en mars 1814, bourgmestre de Sarrebruck, Boëcking se désista presque aussitôt de ces fonctions, pour obtenir la charge, plus utile à ses desseins, de commissaire des Mines de la Sarre. C'est en cette qualité que, agissant en maître dans notre École des Mines de Geislautern, il s'empressa de mettre en vente les matières ouvrées ou non ouvrées qui s'y trouvaient. Ces façons dictatoriales étaient faites pour planter l'idée d'une possession définitive. Il mettait d'ailleurs tout en œuvre pour prévenir un retour possible de Sarrebruck à la France ; d'accord en cela avec le Prussien Justus Grüner qui, en mars et avril, menaçait publiquement de « punir comme perturbateur du repos public quiconque parlerait d'une limitation de la France soit par le Rhin, soit par la Sarre »¹.

Ces avertissements comminatoires visaient des réclamations plus ou moins ouvertes que ne justifiaient que trop les intérêts et sans doute aussi les vœux de la majeure partie des habitants. Nous ne savons qu'imparfaitement ce qui se passa dans la ville de Sarrebruck, dont les alliés avaient remplacé le maire par un bourgmestre de leur choix. Il paraît certain que Talleyrand fut mis au courant des besoins et des vœux par un mémoire parti de Sarrebruck. L'effet de cette démarche est visible dans les arrangements qui furent consentis de notre part pour conserver à notre industrie ce gage essentiel. Lorsque le résultat des négociations commença à transpirer, l'émoi fut grand parmi le groupe qui se considérait déjà en pays conquis. Le commissaire spécial établi par les alliés essaya de détourner le coup par une lettre datée du 8 juin 1814 et accompagnée d'une délégation

figure actuellement à la tête de l'établissement de Brebach, dans la banlieue de Sarrebruck. Sur ce personnage et les événements auxquels il fut mêlé en 1814 et 1815, on a consulté un écrit très documenté, mais naturellement très partial, publié en 1865 à propos du cinquantenaire de la réunion de Sarrebruck à la Prusse : W. SCHMITZ, *Politische Zustände und Personen in Saarbrücken in den Jahren 1813, 1814, 1815* (Bibliothèque de l'Institut de France, Fonds Barth). L'opusculle a été reproduit dans les *Mitteilungen des Historischen Vereins für die Saargegend*, Heft 8, 1901. — [On a respecté ici le texte de M. VIDAL DE LA BLACHE. Il convient cependant d'ajouter que BOECKING n'avait pas toujours été si dévoué aux intérêts prussiens. Sous le régime français, il s'était montré partisan zélé de la France. Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur. L'empereur lui avait même offert une réplique de son buste en marbre par Canova. — L. G.]

1. Arch. Nat., F¹⁴, 6078 : lettre de l'inspecteur français de l'École de Geislautern, en date du 30 avril 1814.

à l'adresse du gouverneur J. Grüner. On y suggérait l'expédition de concéder à la France l'exploitation d'un certain nombre de mines de houille pour l'usage de ses industries¹. Aveu tardif du trouble que le démembrement eût apporté dans les relations économiques de la région!

Le traité était déjà signé depuis le 30 mai. Il contenait, en ce qui concerne notre sujet, les clauses suivantes :

Art. 3, § 3. Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fremesdorf², et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle.

§ 4. Dans le département de la Sarre, les cantons de Sarrebruck et d'Arneval³ resteront à la France, ainsi que la partie de celui de Lebach qui est située au midi d'une ligne à tirer le long des confins des villages de Herchenbach, Ueberhosen⁴, Hilsbach et Hall⁵ (en laissant ces différents endroits hors de la frontière française) jusqu'au point où, près de Querschleide⁶, qui appartient à la France, la ligne qui sépare les cantons d'Arneval et d'Ottweiler atteint celle qui sépare ceux d'Arneval et de Lebach ; la frontière, de ce côté, sera formée par la ligne ci-dessus désignée et ensuite par celle qui sépare le canton d'Arneval de celui de Bliescastel.

Ces deux paragraphes ne peuvent être interprétés comme une de ces « augmentations de territoires » prévues en notre faveur par le préambule de l'article 2, mais plutôt comme une transaction consistant à acheter par de notables sacrifices la conservation d'un territoire nécessaire à l'entretien de nos industries. En effet, le paragraphe 3 stipulait implicitement l'abandon définitif de cette ancienne possession lorraine, le canton de Tholey, dont nous n'avions cédé la plus grande partie en 1786 que pour la reprendre sept ans après. Les trois communes qu'y avaient encore gardées l'ancienne monarchie nous échappaient cette fois. En outre, le traité nous enlevait une bande de territoire située entre la Sarre et la Moselle, qui était comprise dans l'intérieur de notre frontière de 1792. La démarcation tirée de Perl à Fremersdorf enlevait dix-huit communes au canton de Sierck et nous rejettait à une vingtaine de kilomètres en arrière de la frontière qu'avaient tracée, en 1778, nos conventions avec l'électeur de Trèves. Une des principales routes menant à Luxembourg nous échappait ainsi. On sait quel fut, dans ce trafic de territoires et de

1. W. SCHMITZ, ouvr. cité, p. 11 et 12.

2. Perl; Fremersdorf.

3. Sankt-Arnual (de saint Arnould, évêque de Metz). Sankt-Arnual est annexé depuis 1909 à Sarrebruck.

4. Ueberhofen; Holz.

5. Quierschied.

populations auquel se livra la diplomatie de l'époque, le rôle que jouèrent les évaluations numériques d'habitants. A ce compte, c'était environ douze mille unités que nous perdions¹.

Quelles acquisitions compensaient ces sacrifices? Nous obtenions de conserver, en échange, un territoire à peu près équivalent en étendue à celui que nous abandonnions, supérieur il est vrai d'à peu près un tiers en population², mais surtout se recommandant à nous par un incontestable intérêt économique. La délimitation stipulée au paragraphe 4 nous attribuait deux parties de l'ancien département de la Sarre, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite de la rivière. Cela comprenait, sur la rive gauche, outre la ville de Sarrebruck, les houillères déjà exploitées entre les cantons de Forbach et de Sarrelouis; notamment les bourgs de Ludweiler et de Geislautern, siège de l'École des Mines.

Sur la rive droite et au Nord de la Sarre, la part qui nous était faite était loin de comprendre l'ensemble du bassin houiller; elle nous attribuait, toutefois, les gisements de Burbach, Saint-Jean, Dudweiler, Völklingen; un ensemble d'exploitations, qui, jointes à celles qui étaient en activité dans notre arrondissement de Sarrelouis, assuraient notre prépondérance industrielle. Nous restions enfin en possession des belles forêts qui s'étendent au Nord de Sarrebruck.

C'était pour l'ensemble de la région lorraine, dès lors si fortement engagée dans les voies de l'industrie, un avantage considérable que de conserver le contact direct, sans solution de continuité politique et douanière, avec ce qui était son complément naturel. Une chaîne de besoins réciproques entre les pays de la houille, du fer et des salines liait ces populations : les sacrifices consentis pour cet objet prouvent que leur voix sut se faire entendre.

Le traité du 30 mai 1814 évoque certainement de douloureux souvenirs : l'écroulement d'une domination qui avait élargi le rayonnement de la civilisation française, la perte de nos conquêtes de la République, l'abandon de treize départements en Belgique et sur la rive gauche du Rhin. Du moins on pouvait considérer sans trop d'inquiétudes la frontière qui nous était ménagée dans la région de la Sarre. Elle garantissait nos intérêts économiques; et quant à sa signification politique et stratégique, on peut la résumer en disant qu'elle semblait nous assurer définitivement la possession des deux rives de la Sarre depuis Sarreguemines jusqu'en aval de Sarrelouis. C'était, avec un progrès en plus, l'accomplissement du dessein poursuivi par la diplomatie française jusqu'à la veille de la Révolution. Le ministre

1. DE CHASTELLUX, *Le territoire du département de la Moselle, histoire et statistique*, Metz, 1860, p. 207.

2. La ville de Sarrebruck ne comptait guère alors que 5 500 habitants.

Vergennes aurait pu se reconnaître dans cette œuvre de Talleyrand.

Un mois après la signature du traité, le général Durulte, commandant à Sarrelouis, reprenait possession de Sarrebruck et mettait un terme aux dépréciations dont nos établissements n'avaient pas cessé d'être victimes. Une ordonnance royale du 18 août 1814 réorganisait les territoires « conservés à notre royaume » et rattachait les cantons de Sarrebruck et d'Arneval à l'arrondissement de Sarreguemines.

V. — LE DEUXIÈME TRAITÉ DE PARIS (20 NOVEMBRE 1815).

Quelques mois après ce règlement de nos frontières, en septembre 1814, les puissances se réunissaient en congrès à Vienne pour opérer la répartition des territoires et populations rendus disponibles par le démembrement de l'Empire napoléonien. Un des articles séparés et secrets du traité du 30 mai contenait cette clause (art. 4) : « Les pays allemands de la rive gauche du Rhin, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviront à l'agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et autres États allemands. » La France, par faveur obtenue non sans peine, était admise à assister au partage de ses dépouilles. Elle ne se faisait pas d'illusion sur le camp d'où devait partir l'hostilité la plus acharnée. Dans les *Instructions pour les ambassadeurs du Roi au Congrès*, écrites sous l'inspiration, sinon par la plume de Talleyrand lui-même, il était dit :

En ce moment (septembre 1814), les émissaires (de la Prusse) et ses partisans agitent l'Allemagne, lui peignent la France comme prête à l'en-vahir encore, la Prusse comme seule en état de la défendre, et demandent qu'on la lui livre pour la préserver. Elle aurait voulu avoir la Belgique. Elle veut avoir tout ce qui est entre les frontières actuelles de la France, la Meuse et le Rhin. Elle veut Luxembourg¹...

Ces revendications reçurent un commencement de satisfaction par l'acte du Congrès signé le 9 juin 1815, quelques jours avant Waterloo. Un large domaine était taillé, sous le nom de grand-duc'hé du Bas-Rhin, en faveur de la Prusse. Sa limite méridionale partait du Rhin à Bingen, passait au Sud de Kreuznach, Meisenheim, Hermeskeil, atteignait en amont de Conz la rive droite de la Sarre qu'elle suivait jusqu'à son confluent². Cet arrangement faisait de la Prusse la principale puissance de la rive gauche du Rhin ; cependant elle ne touchait en aucun point les frontières de France ; les cantons de Saarburg (sur la basse Sarre), Merzig, Wadern s'interposaient comme une zone encore réservée entre elle et la limite qui nous était tracée.

1. TALLEYRAND, *Mémoires*, t. II, p. 243.

2. *Acte final du Congrès de Vienne* (art. 25).

Waterloo vint ranimer des convoitises toujours vivaces. Le rôle de la Prusse dans la campagne de 1815, son intervention sur le champ de bataille suprême semblaient justifier toutes les prétentions. Plus que jamais elle se posait en sentinelle nécessaire en face d'une France jugée menaçante pour le repos de l'Europe.

Une première concession lui fut faite par le protocole du 30 novembre 1815 (annexe I). Agissant au nom de la Confédération, l'Autriche cédait à la Prusse, sur la rive gauche du Rhin, les territoires encore réservés dans l'acte précédent : soit Saarburg, Merzig, Wadern, Tholey, partie du canton de Lebach, Ottweiler, Saint-Wendel, etc. Cette fois la Prusse atteignait notre frontière de 1814; elle l'atteignait pour l'enfoncer.

Trois semaines après Waterloo, le 10 juillet, les plénipotentiaires prussiens, Hardenberg et Guillaume de Humboldt, étaient passés par Sarrebruck, se rendant à Paris. Le commissaire des mines installé l'année précédente par les alliés, Henri Bœcking, se hâta de remettre sur le tapis la question qui lui tenait à cœur. Après avoir conféré avec eux, il les suivit à Paris. Le notaire Lauckhard, qui avait rempli pendant l'occupation des alliés les fonctions de bourgmestre, l'accompagnait pour donner à ses démarches l'apparence d'une délégation officielle. En réalité, c'est à Bœcking que revint le rôle essentiel dans les pourparlers qui se poursuivirent, de juillet jusqu'en octobre, pour installer à nos dépens la Prusse dans la région de la Sarre.

Bœcking était un commerçant et un industriel ; les arguments qu'il emploie sont, en effet, d'ordre économique. Mais, par son éducation, ses affinités, ses relations, il tenait de près à la Prusse : il se montra, dans les suggestions qu'il fit valoir, le fidèle interprète des métallurgistes d'outre-Rhin.

Un document original conservé aux archives de Sarrebrück¹ expose avec une clarté qui ne laisse rien à désirer, les motifs de l'extrême insistance qui finit par arracher la cession de ce territoire convoité à la résistance de notre diplomatie. Les considérations conseillant l'annexion à la Prusse (au détriment de la Bavière, qui élevait aussi des prétentions et qui garda longtemps des regrets) sont résumées dans ce document dont j'extrais les lignes suivantes :

Les provinces allemandes sont tributaires de la France pour le sel... L'Allemagne paye ainsi des sommes énormes qui lui seraient épargnées si, par la possession des mines de houille, elle était en mesure de régler le prix du sel.

Les aciéries établies à Sarrebrück doivent être aussi prises en consi-

1. Le texte de ce document se trouve dans l'écrit signalé plus haut (W. SCHMITZ, ouvr. cité, p. 31). Il contient une adresse à Hardenberg, un inventaire des établissements industriels existant dans la ville, et le *promémoire* dont nous donnons des extraits.

dération... Il est actuellement impossible aux métallurgistes prussiens de leur faire concurrence, car le Gouvernement a établi un impôt de 49 fr. 50 pour 100 kilogrammes d'acier importé. Si Sarrebruck est donné à la Prusse, la France sera forcée de tirer son acier des États prussiens et de diminuer les droits d'entrée, au grand avantage des fabriques du pays de la Mark et du bas Rhin.

Les motifs stratégiques se combinent avec les motifs commerciaux :

La Sarre est navigable à partir de Sarrebruck. Cette ville, comme étape de commerce, a beaucoup d'importance pour les pays prussiens en aval : elle en aurait encore davantage si, par la possession de Sarrelouis et de Thionville, la Moselle et la Sarre étaient assurées au commerce prussien. Ces villes fortes méritent considération au point de vue militaire, car en liaison avec Luxembourg elles formeraient une très forte ligne.

On observera combien il est peu question en tout cela des intérêts de la population, au nom de laquelle on prétendait agir. La malheureuse ville de Sarrebruck, après s'être trop réjouie du retour de l'île d'Elbe, avait gardé pendant les Cent-Jours la même municipalité de sentiments français qu'elle avait avant et après l'occupation temporaire des alliés en 1814. Le 23 juin 1815, après un essai de résistance, elle avait été mise à feu et à sang par les Bavarois. Il était dit qu'elle jouerait jusqu'au bout le rôle de victime, car les arguments mêmes invoqués ci-dessus montraient bien ce qu'elle était menacée de perdre en se séparant du marché français. On faisait luire à ses yeux, en guise de consolation, la promesse d'être affranchie des contributions de guerre qui pesaient sur les localités destinées à rester françaises. Dès la fin de juillet, le parti allemand releva la tête, changea suivant ses vues la municipalité, et dès les premiers jours d'octobre le bruit s'accréditait que « tout l'ancien pays de Nassau-Sarrebruck allait être séparé du royaume »¹.

Ce n'était encore qu'une partie du désastre qui devait nous frapper. On sait quelles furent les clauses que, sous la menace de l'Europe coalisée, le duc de Richelieu, qui avait remplacé le 24 septembre le prince de Talleyrand, dut contresigner le 20 novembre 1815.

Art. 4, § 4. De Perle, la ligne de démarcation passera par Launsdorf, Wallwiche (Waldwiese), Schesdorf (Schwerdorff), Niederweiling, Pellweiller (Berweiler), tous ces endroits restant avec leurs banlieues à la France, jusqu'à Houvre², et suivra de là les anciennes limites du pays de Sarrebruck, en laissant Sarrelouis et le cours de la Sarre avec les endroits

1. Arch. Nat., F¹⁴, 6078 : lettre du directeur de l'École des Mines de Geislautern (11 octobre 1815).

2. La Houve; mines de houille près de Creutzwald.

situés à la droite de la ligne ci-dessus désignée et leurs banlieues hors des limites françaises...

Il est vrai que ce traité ne nous enlevait pas pour cette fois Thionville, mais il nous ravissait, outre le pays de Sarrebruck, la place forte de Sarrelouis avec la plus grande partie de son canton (18 communes); le canton de Relling (Rehlingen) et 34 communes; plus une commune du canton de Sierck et trois de celui de Bouzonville. C'était la perte de cette ligne de la Sarre qui, depuis Ryswick, avait été le but des efforts de notre diplomatie, la mise à néant d'une œuvre de près de deux siècles.

La patrie de Ney resta longtemps inconsolable. Le département de la Moselle, lui aussi, garda vive cette plaie au flanc. Car il se voyait privé d'une population de 40 587 âmes, près du dixième de ses habitants¹. Son industrie si active était frappée d'un coup qui pouvait être mortel, si elle n'avait trouvé dans son énergie et son esprit d'initiative les moyens de s'en relever à la longue.

Une brèche avait été ouverte à notre frontière dans l'intention bien avouée de l'élargir; car, dans l'opinion de Gneisenau et de la plupart de ses compagnons d'armes, cette paix n'était qu'une trêve. On en avait fini avec Napoléon : le compte restait à régler avec la France; tels étaient les propos courants dans les cercles militaires prussiens². — Ces dispositions auraient pu éclairer la diplomatie britannique sur les dangers qu'elle préparait à l'Europe en adoptant, comme un chef-d'œuvre de politique, l'idée de mettre la Prusse en contact avec la France sur la rive gauche du Rhin³.

1. Arch. nat., F¹e III *Moselle*, 9 : estimation donnée par le préfet de la Moselle; rapport du 1^{er} mai 1818.

2. W. SCHMITZ, ouvr. cité, p. 43.

3. « L'Angleterre ne peut pas fonder exclusivement son système de défense sur le royaume des Pays-Bas. M. Pitt était tout à fait dans le vrai, lorsque, déjà en 1805, il voulait donner à la Prusse plus de territoire sur la rive gauche du Rhin et la mettre ainsi davantage en contact militaire avec la France », écrivait CASTLEREAGH à Wellington (*Letters and Dispatches*, 1^{er} octobre 1815.)

III. — LE BASSIN HOUILLER DE LA SARRE

I. — NATURE ET ÉTENDUE DU BASSIN.

Le bassin houiller de la Sarre correspond à un anticlinal, c'est-à-dire à un bombement des couches qui fait affleurer le Carbonifère ou le rapproche de la surface. Cet anticlinal est allongé dans une direction Sud-Ouest-Nord-Est. Son axe correspond à peu près à une ligne tirée de Pont-à-Mousson, sur la Moselle, à Kreuznach, sur la Nahe. Le bombement n'est pas symétrique; les couches plongent plus rapidement vers le Sud-Est. Elles viennent buter, de ce côté, contre une grande faille qui a produit une dénivellation de 2 000^m environ. Vers le Nord-Ouest, l'inclinaison des couches est moins forte. Elles disparaissent sous les grès permiens, suivant une ligne tirée de Sarrelouis vers Saint-Wendel. Considéré suivant son axe, l'anticlinal n'est pas non plus régulier. On y peut distinguer deux bombements, l'un qui correspond à l'affleurement des couches, dans la région comprise entre Sarrebruck et Neunkirchen, et un autre, moins prononcé, correspondant à un second affleurement des couches carbonifères à l'Est de Kusel.

Au Sud-Ouest de Sarrebruck, le Carbonifère disparaît sous les grès triasiques. Les sondages exécutés dans ces dernières années en Lorraine ont montré qu'il s'enfonce de plus en plus; il a été traversé, à Pont-à-Mousson, entre 800^m et 1 300^m.

On a très peu de renseignements sur l'allure du gisement vers le Nord-Est. Comme on le verra plus loin, les nombreuses concessions récemment accordées dans cette région ne prouvent pas qu'il y ait là des couches pratiquement exploitables.

Vers le Nord-Ouest, les sondages n'ont pas été poursuivis très loin sous les grès permiens. On a peu de chances de rencontrer là autre chose que des houilles maigres, car le Carbonifère, sur ce flanc Nord-Ouest de l'anticlinal, est en transgression sur les terrains plus anciens, et n'est plus représenté que par ses couches supérieures, celles où se trouvent précisément les houilles maigres.

Vers le Sud-Est, la partie exploitée du bassin est nettement délimitée par la grande faille qui passe un peu à l'Est de Sarrebruck et de Neunkirchen.

Les terrains carbonifères de la Sarre ne sont pas d'origine marine comme la grande bande houillère qui s'étend du Nord de la France

jusqu'en Westphalie et au delà. Formés de grès et de schistes, ils proviennent de la consolidation de sables et d'argiles charriés par les eaux en même temps que les débris végétaux qui ont produit la houille. Ces dépôts se sont accumulés sur plusieurs milliers de mètres dans une large cuvette synclinale. Ils ont été ensuite relevés et disloqués lors des derniers plissements hercyniens. L'anticlinal était déjà arasé lorsque se sont déposés, en discordance de stratification sur les couches houillères redressées, les grès et les calcaires triasiques. Le relief actuel résulte de nouveaux mouvements du sol qui ont rajeuni l'ancien anticlinal, donné une nouvelle prise à l'érosion et mis à jour les couches carbonifères.

II. — MISE EN VALEUR DU BASSIN.

Le charbon de terre est connu et exploité dans la région depuis le xv^e siècle; mais on ne l'employa d'abord que pour les usages domestiques. Les petites forges qui utilisaient les minerais assez pauvres du voisinage étaient des forges au bois. Au xviii^e siècle encore, chacun piochait sa terre aux points d'affleurement pour y prendre son charbon. Afin de mettre un terme à cette sorte de pillage et sans doute aussi pour grossir son revenu, le prince Guillaume de Nassau-Sarrebruck s'attribua, en vertu du droit régalien, la propriété des mines et en affirma, en 1776, l'exploitation. Le Directoire, quand le pays fut occupé par la France, continua la même pratique et donna à bail, en 1797, pour neuf ans, les mines et les usines qui en dépendaient à la Société J.-B. Equer, moyennant 74 000^{fr} par an, somme très inférieure à la valeur du charbon extrait. Napoléon, très préoccupé d'organiser l'exploitation économique du bassin, en fit entreprendre l'étude par des ingénieurs attachés à l'École des Mines qu'il avait fondée à Geislautern, sur la rive gauche de la Sarre, au Sud de Völklingen. A cette époque, l'exploitation se faisait encore par galeries, à flanc de coteau, les eaux s'écoulant d'elles-mêmes, sans installation spéciale, et le charbon s'enlevait à la brouette. Le premier puits de mines n'a été foncé que beaucoup plus tard, en 1843, quand on a commencé à s'attaquer aux couches profondes. Il fallait donc dresser la carte topographique et y marquer les affleurements de charbon. C'est le travail qu'entreprinrent et menèrent rapidement à bien les ingénieurs Beaunier et Calmelet. Les résultats en furent portés sur 66 cartes formant un Atlas, œuvre remarquable pour l'époque.

Mais, sur le mode d'exploitation à adopter, aucune décision n'avait encore été prise en 1814. Provisoirement, les houillères furent exploitées pour le compte de l'État. 15 mines étaient ouvertes

en 1813, donnant un revenu de 140 000^{fr¹}. La Prusse, qui se fit livrer en 1815 tous les travaux de nos ingénieurs², rendit définitif ce système. C'est ainsi que les mines de la Sarre sont, en presque totalité, exploitées par l'État prussien. Ce sont, comme on dit, des mines fiscales. Il en est de même pour celles qui se trouvent dans le Palatinat. Les mines fiscales prussiennes sont actuellement réparties entre 12 inspections et couvrent 110 000^{ha}. Il existe en outre quatre concessions privées dont une seule est exploitée, celle d'Hostenbach (environ 1 000^{ha}). Dans le Palatinat bavarois, il existe deux mines fiscales, celles de Mittel-Bexbach et de Saint-Ingbert, et une seule concession privée exploitée, celle de Frankenholz (au total 5 000^{ha}). Une autre, située un peu plus au Nord, celle de Nordfeld, est aujourd'hui abandonnée (voir la carte, p. 35).

La mainmise sur le bassin de Sarrebruck par la Prusse en 1815 fit entreprendre immédiatement des recherches dans la région restée française, au Sud de la Sarre. Elles aboutirent et donnèrent lieu en 1829 à une première concession. Dix autres ont suivi jusqu'en 1871. Ces onze concessions, d'une contenance totale de 22 000^{ha}, sont actuellement exploitées par les trois Sociétés de Petite-Rosselle (de Wendel), Sarre et Moselle, et la Houve. Depuis 1871, les recherches ont été poursuivies plus au Sud dans la Lorraine annexée, et des concessions nouvelles y ont été accordées. Aucune n'est encore en exploitation. On sait qu'une campagne de sondages, poursuivie de 1904 à 1907 dans la Lorraine française, y a fait découvrir le prolongement du bassin houiller, mais à une profondeur croissante. Ces découvertes ont immédiatement donné lieu à un certain nombre de demandes de concessions dont aucune n'a encore abouti.

Dans le prolongement du bassin vers le Nord-Est, une carte allemande récente³ n'indique pas moins de 101 concessions nouvelles en territoire du Palatinat, et ce nombre, au premier abord, est impressionnant. Il faut remarquer, cependant, que toutes ces concessions s'arrêtent à la frontière de la Province Rhénane. Elles ont été accordées sous le régime de la loi bavaroise, beaucoup plus libérale que la loi prussienne modifiée en 1907. Il suffit, sous le régime bavarois, que des traces de charbon aient été constatées pour que le droit à la concession soit absolu. Il s'agit, en fait, d'affleurements où

1. Voir, pour les discussions auxquelles donna lieu l'exploitation des mines de la Sarre, Ph. SAGNAC, *Le Rhin français pendant la Révolution et l'Empire*, Paris, Félix Alcan, 1917, p. 270-279.

2. Les Archives Nationales possèdent le reçu des « Plans et registres relatifs aux concessions des terrains houillers des départements de la Sarre et de la Roer » remis aux agents prussiens, notamment l'Atlas dont il est question plus haut.

3. MAX VON KORNATZKI, *Die Eisen- und Kohlen-Industrie in Südwest-Deutschland und den angrenzenden Staaten*, Charlottenburg [1912].

le charbon est très pauvre et de quelques recherches ayant atteint les couches supérieures, les seules qui soient connues dans la région. Cette foison de concessions ne s'explique que par des raisons de spéculation. Elle ne préoccupe pas les véritables intéressés, et aucune n'est actuellement exploitée. Il ne semble donc pas qu'il y ait à en tenir grand compte.

En résumé, la région où se trouvent les puits de mine en Prusse Rhénane et dans le Palatinat a la forme d'un triangle dont la base est parallèle à la Sarre entre Sarrebruck et Sarrelouis, et dont le sommet se trouve à Frankenholz, à 9^{km} au Nord-Ouest de Hombourg. Elle se prolonge dans la Lorraine annexée, et c'est de ce côté que les exploitations paraissent surtout devoir s'étendre.

III. — RICHESSE DU BASSIN. — NATURE DU CHARBON.

Le bassin de la Sarre peut être considéré comme très riche. On y a trouvé près de cent filons superposés, correspondant à une puissance exploitiable de 90^m environ. La quantité de charbon qu'il contient a été évaluée, au dernier Congrès Géologique International qui s'est tenu à Toronto en 1913, à 12 milliards et demi de tonnes, jusqu'à une profondeur de 1500^m. C'est une quantité supérieure d'un tiers à celle des bassins français du Nord et du Pas-de-Calais, qui est évaluée à 8 milliards de tonnes.

On y distingue quatre faisceaux principaux, qui sont, en partant des couches les plus récentes :

1^o Le groupe des houilles maigres (elles correspondent plutôt aux houilles à gaz de Westphalie et doivent surtout leur nom à ce qu'elles sont impropre à la fabrication du coke);

2^o et 3^o Deux groupes de houilles flambantes séparés par une zone stérile;

4^o Le groupe des houilles grasses.

Par suite de l'arasement de l'anticlinal, les couches les plus anciennes (groupe des houilles grasses) existent seules à l'Est, le long de la bordure faillée du bassin. Viennent ensuite, parallèlement, en allant vers l'Ouest, les couches plus récentes, en transgression, comme on l'a vu, sur les grès permiens et qui, pour cette raison, sont seules ici représentées.

Les deux sortes que produit principalement le bassin sont les houilles flambantes et les houilles grasses.

Le charbon de la Sarre est propre à tous les usages domestiques et à la fabrication du gaz d'éclairage, moins bon pour la métallurgie, en raison de sa médiocre valeur pour la production du coke.

Sa teneur en cendres, à la combustion, varie en effet, suivant les couches, de 2, 5 à 8 p. 100, tandis que le charbon de Westphalie ne

donne à la combustion que de 2, 5 à 5 p. 100. Or, la limite généralement admise pour la fabrication du coke est de 5 p. 100 environ. Pour fabriquer du coke avec les charbons de la Sarre, on est obligé de les mélanger avec des charbons gras venant surtout de Westphalie. Toutes les grandes usines de la région ont cependant installé des fours à coke; les mines fiscales en possèdent aussi. La quantité de charbon transformée en coke dans l'ensemble du bassin, en 1913, s'élève à 18 p. 100 de la production.

Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que les usines métallurgiques, pour leurs diverses opérations, emploient aussi de grandes quantités de charbon brut.

IV. — PRODUCTION DU BASSIN.

La production totale, pour l'année fiscale 1912-1913 (du 1^{er} avril 1912 au 31 mars 1913), a été de 17 473 000^t, dont :

Mines prussiennes	12 730 000 ^t
— bavaroises	896 000 ^t
— lorraines	3 846 000 ^t

Comme terme de comparaison, les bassins houillers français du Nord et du Pas-de-Calais ont produit, en 1913, 27 389 000^t; la France entière, 40 844 000^t; et l'Allemagne entière 191 510 000^t, non compris 87 476 000^t de lignite.

Pour l'exercice clos le 31 mars 1913, le bénéfice net des houillères prussiennes a été de 17 313 000 marks, sur lesquels 10 155 000 marks ont été versés au Trésor; la différence, soit 7 158 000 marks, ayant été employée à des dépenses d'installation et de matériel. Pour l'exercice précédent, il n'avait été versé au Trésor que 7 746 000 marks. La moyenne, depuis 1905, est d'environ 11 millions de marks.

La production actuelle doit être considérée comme un minimum. Si, en effet, la quantité extraite des mines lorraines du bassin, qui sont toutes des mines privées, a doublé en 10 ans (de 1902 à 1912), elle n'a augmenté que d'un tiers dans les mines fiscales prussiennes pendant la même période.

Il n'y a pas de doute que la production de ces mines fiscales n'a

LÉGENDE DE LA CARTE (p. 35).

Mines prussiennes d'État, 12 inspections : **1** König, 9 puits; **2** Reden, 6 p.; **3** Heinitz, 8 p.; **4** Friedrichsthal, 6 p.; **5** Göttelborn, 3 p.; **6** Sulzbach, 4 p.; **7** Camphausen, 5 p.; **8** Dudweiler, 5 p.; **9** Von der Heydt, 5 p.; **10** Gerhard, 8 p.; **11** Schwalbach (Kronprinz), 4 p.; **12** Fürstenhausen, 2 p.; 1 mine privée; **13** Hostenbach, 2 p. — Mines bavaroises d'État : **14** Saint-Ingbert, 2 p.; **15** Mittel-Bexbach, 2 p.; 1 mine privée; **16** Frankenholz, 1 p. — Mines lorraines privées : **17** Petite-Rosselle, 6 p.; **18** Sarre et Moselle, 4 p.; **19** La Houve, 2 p.

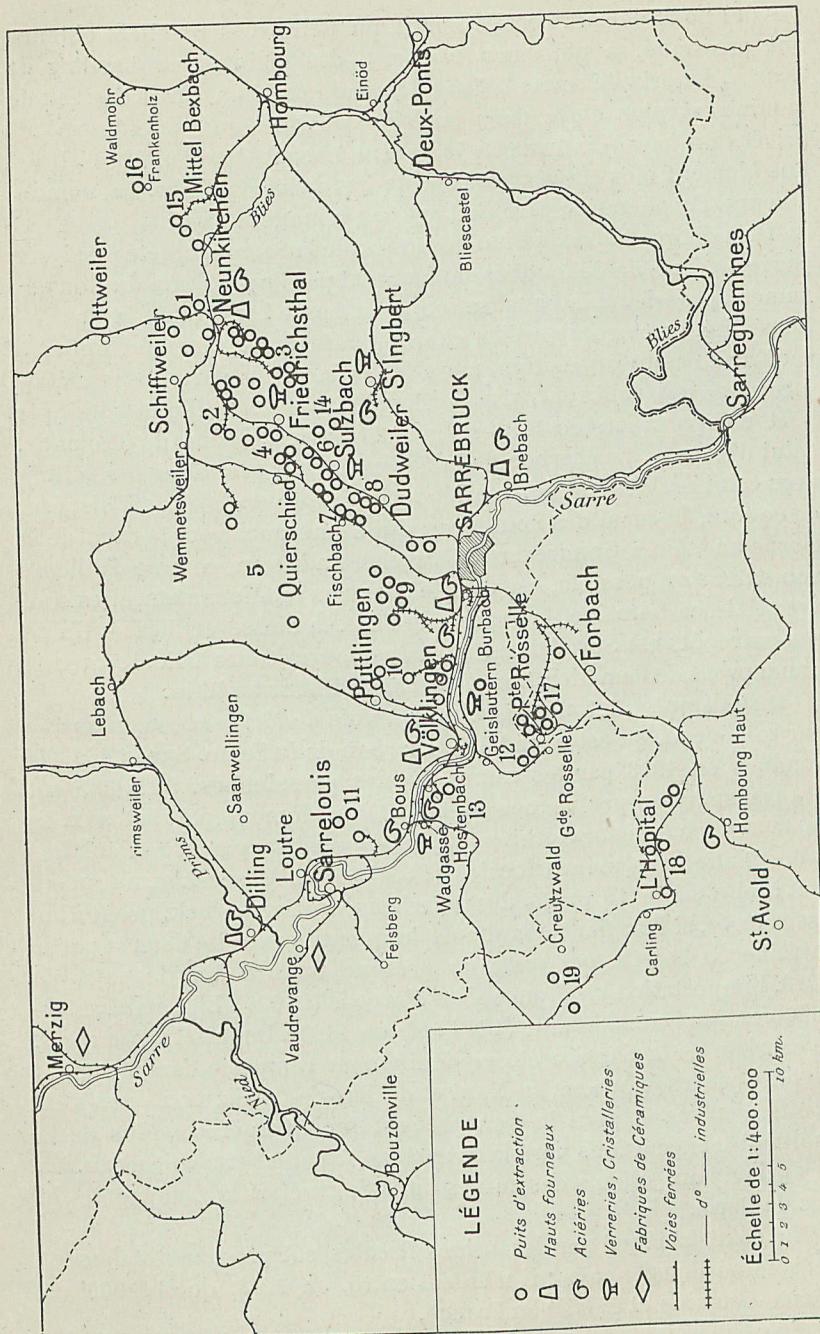


FIG. 1. — Bassin houiller de la Sarre. — Echelle, 1 : 400 000.

pas été poussée comme elle aurait pu l'être. Les résultats obtenus ont provoqué, à plusieurs reprises, des plaintes au Landtag de Prusse. Le prix de revient d'une tonne de charbon sur le carreau de la mine est plus élevé dans les mines fiscales que dans les mines privées du bassin (10 marks 71 contre 9 marks 637 en 1911). Il est notamment plus élevé que dans le bassin de la Ruhr. La, comme ailleurs, l'exploitation par l'État est peu rémunératrice.

On a dit que la production des mines de la Sarre avait été paralysée par le manque de débouchés, notamment par l'opposition du Gouvernement prussien à la canalisation de la basse Sarre et de la Moselle. En réalité, ce ne sont pas les charbonniers de la Sarre qui ont eu à souffrir de cette opposition, mais les industriels, surtout les métallurgistes, qui voulaient, par la Moselle et par le Rhin, atteindre le port d'exportation de Rotterdam, et, par les canaux de Hollande, celui d'Anvers. Le charbon de la Sarre ne peut pas lutter sur le Rhin avec celui de Westphalie. Ses débouchés sont vers le Sud: il dispose, de ce côté, du canal des Houillères, qui s'embranche sur le canal de la Marne au Rhin à Gondrexange. L'avenir du bassin, comme d'ailleurs son extension possible, est vers le Sud. Ses relations naturelles sont avec l'Alsace-Lorraine, la France de l'Est, la Suisse et l'Italie. Un de ses entrepôts est Strasbourg, un autre pourrait être Bâle. Il tirerait grand profit de l'amélioration du canal du Rhône au Rhin.

Jusqu'à présent, toutefois, c'est par voie de fer, beaucoup plus que par voie d'eau, qu'est expédié le charbon de la Sarre. Sur 14 652 000^t vendues en 1913 par les mines fiscales prussiennes, 9 236 000^t ont été transportées par wagons et 660 000^t seulement par bateaux. Le reste a été chargé sur voitures (402 000^t) ou enlevé par les funiculaires à destination des usines locales (1 334 000^t). L'Alsace-Lorraine recevait à elle seule 10 p. 100 des charbons de Sarrebruck, proportion assez forte, si l'on tient compte de la quantité extraite dans la partie lorraine du bassin, qui reste en presque totalité dans le pays. En 1913, l'importation en France s'est élevée à 794 000^t. Elle était autrefois bien plus considérable (1 471 810^t en 1860). Depuis 1870 surtout, le charbon de la Sarre a été graduellement remplacé dans nos pays de l'Est par les charbons du Nord et du Pas-de-Calais, non grevés de droits d'entrée et dont le transport est moins onéreux. Plus de la moitié des expéditions vers la France se faisaient par voie d'eau. Un des principaux clients des mines de la Sarre était la Compagnie du Gaz de Paris.

Le coke fabriqué par les mines fiscales est presque totalement consommé dans le pays : il n'en est entré, en 1913, que 161 000^t en Alsace-Lorraine et 24 000^t en France.

En résumé, les mines prussiennes et bavaroises du bassin ont produit, en 1913, 13 600 000^t, mais on estime à 5 millions de tonnes la

quantité consommée dans le pays même pour les usines, les industries et les usages domestiques. C'est donc 8 600 000^t qui restent disponibles pour la vente au dehors, chiffre qui peut être notablement accru par une exploitation intensive.

V. — NOMBRE DES OUVRIERS DES MINES.

Les chiffres ci-dessous sont ceux du 1^{er} avril 1913. Ils comprennent également les ouvriers de surface qui sont, par rapport aux ouvriers de fond, un sixième environ.

I. Mines prussiennes :

a) fiscales	51 096
b) privées (Hostenbach) . . .	995
Total.	<u>52 091</u>

II. Mines bavaroises :

a) fiscales	2 428
b) privées (Frankenholz) . . .	2 005
Total.	<u>4 433</u>

III. Mines lorraines (toutes privées) :

a) Petite-Rosselle	9 281
b) Sarre et Moselle.	5 557
c) La Houve.	1 638
Total.	<u>16 476</u>
Total général.	<u>72 700</u>

D'après les renseignements recueillis, le nombre des mineurs n'est actuellement que de très peu inférieur à celui d'avant-guerre.

VI. — LES INDUSTRIES DU BASSIN DE LA SARRE.

Comme tous les grands bassins houillers, le bassin de la Sarre est devenu une région industrielle. Trois industries surtout s'y sont installées, très anciennes toutes trois dans le pays. Ce sont, par ordre d'importance, la métallurgie, la verrerie, la faïencerie et céramique. La métallurgie a pris un très grand développement depuis 1880, époque de la découverte de la déphosphoration de la fonte. C'est alors que des aciéries ont été adjointes aux hauts fourneaux déjà existants. Elles ont produit, en 1912, 2 080 000^t d'acier, 12 p. 100 de la production totale allemande¹.

Ces usines sont groupées dans la vallée de la Sarre. Elles s'y succèdent, d'Ouest en Est, depuis Mettlach et Merzig jusqu'un peu en amont de Sarrebrück. Un second groupe s'est formé autour de Neunkirchen, un troisième est constitué par Saint-Ingbert. Voici le tableau

1. La France n'a produit, en 1913, que 4 635 000^t d'acier. — La production en acier de la Lorraine ci-devant annexée était, en 1913, de 2 286 000^t.

de ces usines, avec le nombre approximatif des ouvriers qu'elles occupaient en 1914.

Usines métallurgiques.

Usines de la vallée de la Sarre.

	Ouvriers.
DILLING (Dillingen), près du confluent de la Sarre et de la Prims. Hauts fourneaux et aciéries. — 3 hauts fourneaux. — Aciérie et laminoirs ¹	6 500
Tôlerie Méguin et C ^e	500
LOUTRE (Fraulautern), dans la banlieue de Sarrelouis. Plusieurs fabriques d'ustensiles en fer-blanc et émaillé.	400 à 500
BOUS. Aciérie et laminoirs de la Société Mannesmann, une des nombreuses usines que possède cette Société en Allemagne et en Autriche.	800
HOSTENBACH. Aciéries de la Société luxembourgeoise Burbach-Eich-Dudelange	300 à 400
VÖLKLING (Völklingen). Usines métallurgiques Röchling et C ^e . — 7 hauts fourneaux. — Fours à coke. — Aciérie et laminoirs.	4 000 à 5 000
BURBACH (Malstatt-Burbach, réuni depuis 1909 à Sarrebruck). Usines de la Société luxembourgeoise Burbach-Eich-Dudelange. — 8 hauts fourneaux. — Fours à coke. — Aciérie et laminoirs.	10 000
SARREBRUCK. Plusieurs fonderies, ateliers de constructions mécaniques et électriques, au total.	3 000 à 4 000
BREBACH. Halberger Hütte (Stumm et Böcking). — 5 hauts fourneaux. — Fours à coke. — Aciérie et laminoirs.	1 100 à 1 200

Autres usines métallurgiques du bassin.

NEUNKIRCHEN. Usines Stumm. 6 hauts fourneaux. — Fours à coke. — Aciéries et laminoirs.	5 000 à 6 000
SAINT-INGBERT. Hauts fourneaux et aciéries de Rumelange-Saint-Ingbert. Actuellement gérée par la Société allemande Deutsch-Luxemburgische.	2 500 à 3 000
DEUX-PONTS (Zweibrücken). Usines Stumm pour la fabrication de la quincaillerie.	?

Verreries.

Elles sont toutes installées dans la vallée de la Sarre ou dans celle de l'Ilsbach, entre Sarrebruck et Neunkirchen² :

	Ouvriers.
WADGASSE (Wadgassen). Société Villeroy et Boch	350 à 400
FÜRSTENHAUSEN. Cristallerie Hirsch et Hammel.	400 à 500
SULzbACH. 5 verreries, dont 3 à la famille Vopelius.	} 3 000 à 4 000
FRIEDRICHSTHAL. 3 verreries	400
SAINT-INGBERT. Fabriques de glaces et bouteilles	400

1. Les usines de Dilling sont d'origine française. En 1685, Louis XIV concéda au marquis de Lenoncourt, seigneur de Dilling, le droit de construire une usine à fer, moyennant une redevance annuelle d'un écu d'or. Après avoir passé entre plusieurs mains, l'entreprise devint en 1782 une Société par actions. Cette Société fut reconstituée en 1829, et c'est alors seulement que s'y introduisirent des Allemands (de Sarrebruck). L'influence française y demeura cependant longtemps prépondérante. La direction est restée française jusqu'en 1880. Jusqu'en 1904, la langue française fut parlée dans les Assemblées. Deux membres français faisaient encore partie du Comité de Surveillance en 1913. Les deux cinquièmes environ des actions et demi-actions appartiennent à des Français.

2. Cette industrie existait déjà dans la région au XVIII^e siècle. GOETHE parle, en 1770, de la verrerie de Friedrichsthal.

Faïencerie et céramique.

Toutes ces usines sont dans la vallée de la Sarre¹ :

METTLACH. Société Villeroy et Boch.	1 200
MERZIG. — — — — —	600 à 700
VAUDREVANGE (Wallerfangen). Faïencerie. Société Villeroy et Boch.	1 100

Il faut ajouter encore, un peu à l'écart, à Saarwellingen, la fabrique de dynamite Nobel, occupant 500 ouvriers.

L'ensemble de ces usines occupe donc 45 000 ouvriers. Elles sont desservies par plusieurs lignes de chemins de fer venant s'embrancher sur la ligne de Sarreguemines et Sarrebruck à Trèves. Deux puissantes centrales électriques fournissent le courant à toute la région, installées l'une à Louisenthal sur la rive droite de la Sarre, l'autre à Heinitz, sur la ligne de Sarrebruck à Neunkirchen.

VII. — RECRUTEMENT DES MINEURS ET DES OUVRIERS D'INDUSTRIE.

Ils sont presque tous originaires du pays.

Les houillères ne se sont développées que lentement jusqu'en 1853, année où l'achèvement des premiers chemins de fer leur ouvrit un plus large débouché. Il fallut alors recruter des mineurs hors du pays. On en fit venir du Hunsrück, de l'Elfel, du Palatinat, de la Thuringe, même de la Bohême. Cette immigration dura jusqu'en 1867. Depuis cette époque, l'accroissement normal de la population et les relations rendues plus faciles avec l'arrière-pays par l'extension du réseau ferré ont permis un recrutement suffisant dans la région même. Les étrangers appelés pendant la période 1853-1867 se sont fondus dans la population indigène. Les mines de Lorraine puisent d'ailleurs dans le même fond que les mines prussiennes. Elles n'occupent guère que des ouvriers du bassin de la Sarre. Une exception doit être faite cependant pour les mines de Sarre et Moselle qui, réorganisées en 1900, ont dû faire appel aussi à des Westphaliens, à des Polonais, à des Tchèques.

Les mineurs se recrutent donc en grande majorité sur place. Beaucoup ont une petite maison et cultivent quelques champs ou un jardin. La Direction des Mines fiscales, en particulier, a toujours encouragé par de fortes avances la construction par les ouvriers de leur maison d'habitation. En 1912, 39 p. 100 des ouvriers des mines

1. L'industrie de la céramique a été introduite dans le pays en 1788 par la famille Villeroy, de Vaudrevange, où elle a encore aujourd'hui sa principale usine. La Société Villeroy et Boch est en grande partie française (45 p. 100 de capitaux français, 15 p. 100 belges, 5 p. 100 luxembourgeois).

fiscales étaient propriétaires, 65 p. 100 étaient mariés. Les célibataires étaient presque tous fils de mineurs et habitaient avec leurs parents. D'assez nombreuses cités ouvrières ont été bâties dans ces dernières années. Elles se composent de petites maisons pour deux ou quatre ménages ayant chacun leur jardin.

Les contremaîtres, chefs-porions et porions sont également du pays. Très peu viennent de Westphalie. La plupart sont formés à l'École des Mineurs de Sarrebruck, qui a succédé à notre École de Geislautern.

Parmi les ouvriers des mines, beaucoup habitent la localité même ou les villages voisins. D'autres viennent tous les jours, par chemin de fer, de localités plus éloignées. D'autres, enfin, s'installent à la mine pour une semaine ou une quinzaine. Ils la quittent le samedi soir et y rentrent le lundi matin. La proportion, pour les mines fiscales prussiennes, est de 62 p. 100 pour la première catégorie, 18 p. 100 pour la seconde, 20 p. 100 pour la troisième.

Les nombreux moyens de transport qui existent dans la région facilitent ce recrutement local. Outre les lignes de chemins de fer qui s'y sont multipliées en tous sens, depuis une trentaine d'années, tout un réseau de tramways a été construit qui s'étend sans interruption, dans la vallée de la Sarre, de Brebach, en amont de Sarrebruck, jusqu'à Dilling. D'autres lignes rayonnent de Sarrebruck jusqu'à Heusweiler et Friedrichsthal, au Nord, de Völklingen à Grande-Rosselle, de Petite-Rosselle à Forbach et Styring-Wendel, etc.

Les points limites pour le retour journalier des mineurs sont Fmersdorf, dans la vallée de la Sarre, au delà de Dilling, Lehbach, Bliesen relié par tramway à Saint-Wendel, Hauptstuhl, sur la ligne de Sarrebruck à Kaiserslautern, au Sud, Cocheren, point de rencontre de la ligne de Sarrebruck à Metz et de Sarreguemines à Thionville. Pour le retour, tous les huit jours ou tous les quinze jours, le périmètre le plus étendu passe par Besseringen, dans la vallée de la Sarre, au delà de Merzig, Oberstein, au Nord, dans la vallée de la Nahe, Altenglan, dans la vallée du Glan, Einsiedlerhof, entre Landstuhl et Kaiserslautern, Contwig, au delà de Deux-Ponts, à l'Est; au Sud, la limite est à peu près la même.

Les ouvriers d'industrie se déplacent beaucoup moins. Sauf pour les très grandes usines métallurgiques, la plupart habitent la localité où ils travaillent. Dans les verreries et les fabriques de céramique, beaucoup restent attachés de père en fils au même établissement.

On trouverait, en somme, peu de régions industrielles où la population soit aussi stable, aussi solidement implantée. Et cela est confirmé par quelques sondages faits depuis l'occupation, en février 1919, en plusieurs points du bassin houiller. En voici les résultats :

	Sont nés dans le pays.	P. 100.	Sont de pères également nés dans le pays.	P. 100.
Sur 1 000 mineurs de Friedrichsthal . . .	919	91,9	851	85,1
Sur 1 000 métallurgistes de Völklingen . . .	794	79,4	669	66,9
Sur 500 métallurgistes de Brebach	471	94,2	448	89,6
Sur 500 habitants de Sulzbach	319	63,8	266	53,2
Sur 500 habitants de Puttlingen	354	70,8	343	68,6
Soit, en moyenne	80			72,7

Toute cette population est en grande majorité catholique. A Sarrebruck seulement les protestants comptent à peu près pour moitié.

Restés longtemps étrangers à la politique, ouvriers et mineurs ne sont venus qu'assez tard au socialisme. D'ailleurs, la Direction des Mines fiscales s'est longtemps opposée à l'affiliation de son personnel à tout Syndicat. Cependant, sous la pression du parti du Centre, le Gouvernement a fini par transiger. Il a permis aux mineurs de faire partie des Syndicats dits chrétiens, organisés et dirigés par le clergé. Dans les mines privées et les usines, se constituaient en même temps des Syndicats rouges, affiliés à la Social-démocratie. Pour enrayer la propagande syndicale, l'État prussien a institué dans les mines des délégués ouvriers, *Vertrauensmänner*. Chacune des douze inspections des Mines fiscales possède ainsi un petit Parlement consultatif, qui se réunit périodiquement chez le directeur, lui soumet les vœux des ouvriers et discute avec lui certaines questions d'exploitation. Cette délégation (*Ausschuss*) est élue au suffrage universel et au scrutin secret. La discipline était, d'ailleurs, assez sévère dans les mines d'État prussiennes, et, pour cette raison, la main-d'œuvre n'a jamais manqué dans les mines privées, surtout dans les mines lorraines, où l'on était plus paternellement traité.

IV. — LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DANS LE BASSIN DE LA SARRE ET LES RÉGIONS ENVIRONNANTES

(CARTE, PL. II)

C'est sur une carte de la répartition de la population qu'apparaissent le mieux l'unité et l'individualité du bassin houiller de la Sarre. Sa forte densité se détache vigoureusement de celle des régions voisines, surtout si l'on étend suffisamment le cadre de la carte. C'est la raison pour laquelle on y a compris les pays rhénans jusqu'à Coblenze. On y a fait entrer aussi la région des mines de fer de la Lorraine et du Luxembourg, très intéressante à comparer avec celle du bassin houiller qui en est aujourd'hui de plus en plus solidaire.

Les chiffres de population qui ont servi à dresser la carte sont ceux des recensements de 1910 pour l'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique, de 1911 pour la France. Ce sont les derniers recensements effectués¹.

On a calculé d'abord le nombre moyen d'habitants par kilomètre carré et par canton. Les résultats de ces calculs portés sur des cartes à grande échelle ont servi de point de départ à un travail plus minutieux, où l'on a cherché à serrer de plus près la réalité en s'affranchissant des limites cantonales pour considérer les groupements naturels. Un canton, même de petites dimensions, peut en effet présenter dans la répartition de sa population des différences très sensibles. Sans parler des groupements urbains, les villages et les hameaux sont généralement plus rapprochés dans les vallées que sur les plateaux qui les encadrent. Il y a donc intérêt à considérer à part les vallées de quelque importance. Il faut aussi distinguer les régions de cultures des grandes étendues forestières. Même dans les régions de cultures, les vignobles sont généralement plus peuplés que dans les terres de labour. On a donc calculé la densité par groupes de communes formant un ensemble homogène qui apparaît assez nettement sur les cartes à grande échelle. Encore a-t-il fallu parfois tenir compte de ce que certaines communes très étendues chevauchent

1. Le Luxembourg a fait un dénombrement en décembre 1916; mais il a paru préférable de s'en tenir partout à des recensements à peu près contemporains.

sur deux régions différentes, notamment au voisinage des grands massifs forestiers dont elles englobent le plus souvent de vastes surfaces. L'établissement d'une carte de densité ne peut être que le résultat d'une série d'approximations. Ce travail préalable a été résumé et condensé sur une carte à échelle moyenne, un extrait de la carte de France à 1 : 600 000 publiée par le Service Géographique de l'Armée.

Ce que montre tout d'abord l'examen de notre carte, c'est que la population est très inégalement répartie suivant les régions. La densité atteint ou dépasse 150 habitants au kilomètre carré dans la plus grande partie de la plaine du Rhin ; 300 habitants et beaucoup plus dans le bassin de la Sarre et la région industrielle de la Moselle. Mais entre ces très fortes agglomérations il y a des vides où l'on ne trouve plus que par exception 100 habitants au kilomètre carré. La moyenne, sur de grandes étendues, est inférieure à 50 habitants, parfois à 25 habitants, même en dehors des massifs forestiers. Deux zones étroites se détachent cependant de cet ensemble où la densité se relève jusqu'à 125 habitants : la vallée de la Moselle et la basse vallée de la Nahe, prolongée par celle de son affluent le Glan, dont les sources sont voisines des fortes agglomérations du bassin de la Sarre.

Cette inégalité si marquée est relativement récente ; elle date surtout de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'appel s'est produit partout vers les régions industrielles et le vide s'est fait dans les campagnes. M. Vidal de la Blache a constaté le même phénomène dans la région alsacienne et lorraine¹.

On peut se rendre compte de ce changement en étudiant une carte de la densité de la population des pays rhénans en 1820, qui comprend à peu près toutes les régions qu'embrasse notre carte². A cette époque, on ne trouve encore de très forts groupements que dans la vallée du Rhin, surtout au pied de la montagne, où la densité atteint déjà 200 habitants au kilomètre carré entre Landau et Grünstadt ; c'est à peu près le taux actuel. Le bassin de Sarrebrück n'est représenté que par une bande assez étroite correspondant à la vallée de la Sarre entre Sarrebrück et Merzig, où la densité n'est encore comprise

1. P. VIDAL DE LA BLACHE, *Évolution de la population en Alsace-Lorraine et dans les départements limitrophes* (*Annales de Géographie*, XXV, 1916, p. 97-115, 161-180 ; cartes, pl. 2-3) ; carte du mouvement de la population de 1871 à 1911 et carte de la densité de la population, qui se raccorde avec la nôtre ; ces deux cartes ont été reproduites dans *La France de l'Est (Lorraine-Alsace)*, Paris, 1917.

2. *Verteilung der Bevölkerung im Rheinischen Deutschland im Jahre 1820* (échelle 1 : 1 000 000), dans H. SPRECHER VON BERNEGGER, *Die Verteilung der bodenständigen Bevölkerung im Rheinischen Deutschland im Jahre 1820... Inaugural-Dissertation*, Göttingen, 1887.

qu'entre 180 habitants et 200 habitants au kilomètre carré. La vallée de la Moselle n'est très peuplée qu'aux environs de Metz (plus de 200 habitants), puis dans la banlieue de Trèves et plus en aval entre Neumagen et Coblenze, où elle dépasse 200 habitants entre Neumagen et Zell, 180 habitants de Zell à Coblenze. Elle n'atteint plus aujourd'hui que 125 habitants dans cette partie de la vallée. Partout ailleurs, la densité est généralement inférieure à 100 habitants. Elle ne se relève à 120 habitants que dans la basse vallée de la Nahe, entre Kreuznach et Bingen, et dans la région immédiatement voisine à l'Est, puis dans la vallée de la Moselle, de Metz à Trèves et à Neumagen. La région rhénane était d'ailleurs, dans son ensemble, beaucoup moins peuplée alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Revenons à l'époque actuelle.

I. — LE BASSIN DE LA SARRE.

La partie de notre carte où le groupement de la population est le plus compact et le plus dense correspond au bassin houiller de Sarrebruck. Dans la vallée de la Sarre, tout d'abord, de Sarreguemines à Dilling, les fortes agglomérations se succèdent sans interruption. Dilling (Dillingen) a 8 053 habitants, Loutre (Fraulautern), 6 211 habitants, Sarrelouis en compte 15 364, Vaudrevange (Wallerfangen), dans sa banlieue immédiate, en a 3 328. Dans la même banlieue, en amont, se trouvent Lisdorf (3 168 habitants), Ensdorf (4 052 habitants). Viennent ensuite, sur la rive droite, Bous (4 183 habitants) et Völklingen (18 104 habitants); sur la rive gauche, Wadgasse (2 715 habitants), Hostenbach (2 699 habitants), Schaffhausen (2 230 habitants), Geislautern (2 511 habitants), Fürstenhausen (1 072 habitants), Gersweiler (3 826 habitants), et l'on arrive à Sarrebruck qui, avec les communes annexées en 1909 de Malstatt-Burbach, Saint-Jean et Saint-Arnual, comptait, en 1910, 105 089 habitants. Dans la banlieue amont, on trouve Brebach (2 527 habitants), puis, sur la Sarre, en remontant la vallée, Güdingen (2 845 habitants), Bübingen (1 010 habitants), Gross- et Kleinbiderstroff, qui se font face sur les deux rives (4 343 habitants), Rilchingen (1 075 habitants), Wölferdingen (1 723 habitants) et Sarreguemines, avec 15 384 habitants, qui est en dehors du bassin houiller, mais dont les industries ont bénéficié de son voisinage. Au total, pour cette partie de la Sarre, longue d'environ 45^{km}, 210 000 habitants, c'est-à-dire autant d'habitants en aval et en amont de Sarrebruck qu'il y en a à Sarrebruck même.

Au Nord de la vallée, la densité se maintient très forte jusque vers Ottweiler, sur toute l'étendue du bassin houiller, particulièrement le long des deux lignes de chemin de fer parallèles qui de Sarrebruck vont à Wemmetsweiler et à Neunkirchen. Il suffira de citer les loca-

lités de Puttlingen, composée de plusieurs grosses agglomérations dont la population totale s'élève à 14 690 habitants, de Fischbach (2 642 habitants), Quierschied (6 930 habitants), Merchweiler (5 318 habitants), Illingen-Gennweiler (4 092 habitants), Wemmetsweiler (4 052 habitants), Dudweiler, qui comprend avec Herrensohr 21 932 habitants, Sulzbach (22 431 habitants), Friedrichsthal (13 119 habitants), Landsweiler (6 845 habitants), Ottweiler (6 922 habitants), Neunkirchen (34 539 habitants), Schiffweiler (9 426 habitants), Elversberg, simple maison forestière en 1840, dont les cités ouvrières groupent aujourd'hui 6 313 habitants, enfin, sur le territoire du Palatinat, toujours au voisinage des mines de houille, Mittel-Bexbach (5 108 habitants), Saint-Ingbert (17 278 habitants) et Rohrbach (2 915 habitants).

Les fortes densités s'étendent moins loin au Sud de la vallée. Elles correspondent surtout à la partie lorraine du bassin, où les recherches entreprises après 1815 en ont fait découvrir le prolongement. Le groupement est aussi moins compact; il est nettement interrompu par les grandes forêts de Carlsbrunn (Warndt) et de Saint-Avold. Les seules localités importantes sont ici Forbach (10 107 habitants), Petite-Rosselle (6 909 habitants), Grande-Rosselle, en face, de l'autre côté du ruisseau de ce nom (2 631 habitants); au voisinage, à l'Ouest, Ludweiler (2 671 habitants), Different (2 483 habitants), puis, plus au Sud, au delà de la Warndt, l'Hôpital (5 742 habitants), Carling (1 346 habitants) et Creutzwald (2 956 habitants). Ces deux dernières ne sont déjà plus dans la zone la plus peuplée, non plus que Hombourg-Haut (Oberhomburg) (2 222 habitants), qui a des aciéries, et Saint-Avold (6 400 habitants), dernière localité où se fait sentir l'influence du bassin houiller.

Le groupe compact du bassin de Sarrebruck est encadré, dans toutes les directions, par une zone où la densité est presque partout comprise entre 100 et 125 habitants au kilomètre carré. Par là se fait graduellement la transition avec les régions faiblement peuplées du pourtour. Cette auréole dépend encore en partie du bassin houiller par les ouvriers mineurs qui l'habitent. Elle se prolonge dans les vallées et le long des voies ferrées qui fournissent précisément à ces ouvriers le moyen de venir travailler dans les mines. Quelques localités s'y détachent : Merzig, dans la vallée de la Sarre, qui doit à ses fabriques de céramiques ses 8 344 habitants; Saint-Wendel, au Nord (6 855 habitants). Il faut y comprendre Deux-Ponts, dans le Palatinat (15 250 habitants), avec les deux bourgades voisines de Bubenhäusen (3 512 habitants), d'Ixheim (2 387 habitants) et, si l'on veut, Contwig, qui est un peu plus loin (2 323 habitants). Deux-Ponts, par ses grandes usines de quincaillerie, appartient encore à la région industrielle.

II. — LES PAYS DE LA MOSELLE.

La région des mines de fer de la Moselle forme un groupe beaucoup moins compact, et la transition s'y fait brusquement avec les zones faiblement peuplées qui l'encadrent. Les fortes agglomérations y sont localisées dans la vallée inférieure de l'Orne, dans celle de la Fentsch qui rejoint la Moselle près de Thionville, et, plus au Nord, sur la bordure septentrionale du plateau calcaire, de Longwy jusqu'à Dudelange, en passant par Esch-sur-l'Alzette — ces deux dernières localités sont situées dans le Grand-Duché de Luxembourg. C'est là que les minerais ont été d'abord exploités, d'autant plus facilement qu'ils affleuraient à flanc de coteau dans les vallées; c'est là aussi que se sont installées les premières forges. Après la construction des chemins de fer, elles étaient devenues déjà d'importantes usines. Les principales se trouvaient à Moyeuvre, dans la vallée de l'Orne, à Hayange, dans celle de la Fentsch, toutes deux à la famille de Wendel; à Gorcy, Villerupt, Herserange, aux environs de Longwy; à Esch, Dudelange, dans le Grand-Duché. Depuis 1880 surtout, ces régions ont été transformées par la mise en exploitation des minerais découverts aux environs de Briey.

C'est alors que de puissantes Sociétés, pour la plupart étrangères au pays, ont installé, le plus près possible des minerais, de grandes usines outillées à la moderne (voir la carte, p. 51). Pour ne citer que les plus importantes, ce sont, en France, dans la vallée de l'Orne, les usines d'Auboué (Société des Hauts Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson), d'Homécourt (Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt), de Jœuf, sur la frontière, au contact de Moyeuvre (Société de Wendel); à Rehon, près de Longwy (Société belge de la Providence), à Longwy même (Sociétés des Hauts Fourneaux de Longwy, des Hauts Fourneaux de la Chiers, Société métallurgique de Senelle-Maubeuge), à Mont-Saint-Martin, qui ne forme avec Longwy qu'une seule agglomération (Société des Aciéries de Longwy); plus à l'Est, à Villerupt (Société des Aciéries de Micheville, Société métallurgique de Senelle-Maubeuge, Société métallurgique d'Aubrives et Villerupt, dont la plupart des actions appartiennent à la Société allemande Gelsenkirchen). Ce groupe de Villerupt ne fait qu'un avec Audun-le-Tiche, situé dans l'ancienne Lorraine annexée à quelque centaines de mètres, et avec Esch-sur-l'Alzette, situé un peu plus loin dans le Grand-Duché.

Dans le Luxembourg, trois grandes firmes se sont partagé les principales usines : deux allemandes, *Gelsenkirchen* et *Deutsch-Luxemburgische*, à Esch, Differdange et Rumelange; une belgo-luxembourgeoise, la Société des Aciéries réunies Burbach-Eich-

Dudelange, à Eich-Dommeldange, au Nord de Luxembourg, à Esch et à Dudelange.

En Lorraine hier encore annexée, si les vieilles forges d'Ars-sur-Moselle, au voisinage et au Sud de Metz, ont éteint leurs feux, les propriétaires ayant passé la frontière après 1871 pour s'installer en France à Pompey, d'énormes installations ont surgi auxquelles sont attachés les plus grands noms de la métallurgie allemande : sur l'Orne, indépendamment des usines de Wendel à Moyeuvre, complètement transformées, d'autres ont été créées à Rombas (*Rombacher Hüttenwerke*), au voisinage desquelles une vaste cité ouvrière, Stalheim, dont le nom allemand détone au milieu des noms français voisins, a été érigée en commune indépendante (4194 habitants); sur la Fentsch se succèdent : à Fontoy et à Knutange, la Société allemande des Hauts Fourneaux lorrains (*Lothringen Hüttenverein Aumetz-Friede*), qui tire principalement ses minerais d'Aumetz, par un câble aérien de 11^{km}; à Hayange et Nilvange, les usines de Wendel, étendues et transformées. — A ce groupe se rattachent les usines installées sur la pointe de l'ancien territoire lorrain-annexé qui s'introduisait comme un coin entre la France et le Luxembourg au Nord de Villerupt : à Rédange (Société des Aciéries de Dilling, *Aktien-Gesellschaft der Dillinger Hüttenwerke*, dont le siège est à Dilling, sur la Sarre); à Audun-le-Tiche (Société Gelsenkirchen), un peu à l'Est, à Ottange (Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Rumelange-Saint-Ingbert exploitée comme l'usine voisine de Rumelange, dans le Grand-Duché, par la *Deutsch-Luxemburgische*). Les mines d'Ottange sont reliées aux hauts fourneaux de Differdange, dans le Luxembourg, par un câble aérien de 14^{km}. Dans la vallée de la Moselle, où l'espace était moins mesuré, toutes les installations sont récentes : Maizières-lès-Metz (Société des Hauts Fourneaux de Sambre-et-Moselle, affermée en 1912 pour quarante ans à la Société Thyssen); cette usine est reliée à ses mines de Marange par un chemin de fer de 5^{km}, — *Rombacher Hüttenwerke*, usine appartenant à la même Société que celle de Rombas à laquelle elle est reliée par un chemin de fer à voie étroite de 8^{km}; elle reçoit ses minerais de Sainte-Marie-aux-Chênes par une autre ligne de 15^{km}), Hagondange (Société Thyssen, usine reliée à la mine de Pierrevillers par un chemin de fer de 9^{km} et à celle de Roncourt par un câble de 11^{km}), Uckange (Société Stumm, dont le siège est à Neunkirchen), Thionville (usines de Carlshütte ou de Gassion, à la Société Röchling, dont le siège est à Völklingen, sur la Sarre, reliées par un chemin de fer de 6^{km} aux mines de Volkrange).

On remarquera qu'aucune usine ne s'est installée encore près des puits de mines ouverts entre Briey et Longwy, principalement dans le voisinage de Landres (Mines de Landres, à la Société des Aciéries

de Micheville; de Piennes, à la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est; de Joudreville, à la Compagnie des Forges de Commentry et à la Société de la Chiers; de la Mourière, aux Sociétés des Aciéries de Pompey, de Châtillon-Commentry, de Mokta-el-Hadid; d'Amermont-Dommary, à la Société de ce nom), et dans le voisinage de Tucquegnieux (mines de Tucquegnieux, à la Société des Aciéries de Longwy; de Saint-Pierremont; d'Anderny-Chevillon; de Sancy, commune de Trieux). L'exploitation de ces mines, qui alimentaient comme on le voit, avec celles de la vallée de l'Orne, une bonne partie des usines métallurgiques françaises, n'exigeait pas une main-d'œuvre aussi abondante que la métallurgie. Il faut ajouter que la plupart des ouvriers qui y travaillaient étaient des étrangers, principalement des Italiens et des Flamands, qui ne se fixaient pas dans le pays et y vivaient en célibataires. Les agglomérations sont ici moindres que dans la région des usines. Elles ne sont représentées sur la carte que par deux petites taches de densité comprise entre 200 et 300 habitants au kilomètre carré. Un peu au Sud, une autre petite tache correspond au groupe de Jarny, la gare française la plus importante du bassin de Briey, avec les mines de Giraumont, de Jarny (à la Société française de Senelle-Maubenge, et pour les trois quarts à des firmes allemandes) et de Droitaumont (à MM^{rs} Schneider et C^{ie}, du Creusot). C'est surtout dans ces régions de puits de mines que le passage est le plus brusque vers les campagnes voisines, pays solitaire, sauf dans quelques villages envahis par les mineurs, où le paysan poussait tranquillement sa charrue jusqu'aux abords des chevalements et des hautes cheminées. La transformation s'est faite trop vite. Il y a là quelque chose de heurté, presque d'incohérent. L'arrondissement français de Briey comptait plus d'étrangers que de nationaux.

Les mêmes noms reviendraient dans une énumération des agglomérations principales. Presque toutes ces localités avaient, en 1910-1911, plus de 2000 habitants, beaucoup dépassaient 5 000, quelques-unes 10 000 habitants ou s'en rapprochaient : Jœuf (9 589 habitants), Moyeuvre (9 555 habitants), Hayange (11 482 habitants), Algrange (9 476 habitants), Villerupt (8 569 habitants) et, dans le Luxembourg, Esch-sur-l'Alzette (14 735 habitants), Differdange (13 533 habitants), Dudelange (10 815 habitants). Encore faudrait-il tenir compte des groupes formés parfois par plusieurs communes qui se sont soudées tout en gardant leur individualité administrative.

Il reste à mentionner trois centres urbains : Metz, Thionville et Luxembourg. Le plus peuplé est Metz, qui comptait, en 1910, avec deux communes voisines récemment annexées, 68 598 habitants. Mais il faut y joindre trois autres communes contiguës qui font partie de l'agglomération messine et ne s'en distinguent plus

aujourd'hui, depuis la démolition d'une partie de l'enceinte fortifiée : Montigny (14 017 habitants), le Sablon (10 720 habitants), où sont d'importants ateliers de réparation pour les chemins de fer, et le Ban-Saint-Martin (2 310 habitants); au total, 95 000 habitants parmi lesquels la garnison, qui comprenait au moins 25 000 hommes. La pauvre ville de Metz, transformée comme sa banlieue en caserne, n'a guère profité des progrès industriels du pays qui l'entoure.

Thionville et surtout Luxembourg y ont gagné davantage. Thionville (14 184 habitants) était aussi une ville militaire, mais des usines se sont établies jusque sur son territoire. La ville de Luxembourg n'avait, en 1910, que 19 192 habitants; l'espace lui est si mesuré sur l'étroit plateau qui domine les ravins profonds de l'Alzette et de la Pétrusse que l'agglomération s'est étendue bien au delà des limites administratives. Elle comprend, au Sud, la commune d'Hollerich (14 315 habitants), sur laquelle se trouvent la gare centrale et l'importante usine métallurgique de l'Union des Aciéries de Marcinelle-lez-Charleroi; à l'Ouest, Rollingergrund (2 551 habitants); au Nord, Eich (6 760 habitants), avec les usines de la Société des Aciéries réunies Burbach-Eich-Dudelange. La ville proprement dite tend à se dépeupler au profit de sa banlieue. Le recensement de décembre 1916 ne lui donne plus que 18 776 habitants.

III. — LA VALLÉE DU RHIN.

La vallée du Rhin est un pays de population plus stable. Elle n'a été atteinte qu'en un point par la grande industrie, à Ludwigshafen, fondée en 1843, par le roi Louis I^e de Bavière, en face de la ville badoise de Mannheim. Là fut longtemps le terminus de la navigation du Rhin, et la création des ports de Kehl et de Strasbourg n'a pas, jusqu'à présent, diminué l'activité de ce carrefour industriel et commercial. Grâce à ses industries chimiques, Ludwigshafen a pris un très rapide essor. Avec les communes voisines qui lui ont été annexées, elle comptait, en 1910, 83 301 habitants. Au voisinage, se trouvent les grosses agglomérations de Rheingönnheim (4 233 habitants), Mandach (1 973 habitants), Mutterstadt (5 093 habitants), Oggersheim (7 748 habitants). Un peu au Nord, Frankenthal (18 779 habitants) a des industries plus anciennes.

Les autres villes du Rhin, Spire (23 045 habitants), Worms (46 819 habitants), Mayence elle-même, n'ont eu qu'un accroissement régulier. Worms est encore aujourd'hui une ville de commerce plutôt que d'industrie. Mayence doit en partie ses 110 634 habitants à la réunion des communes limitrophes, y compris Castel, sur la rive droite. Elle est restée une ville de guerre; dans les faubourgs seulement ont pu trouver place quelques industries.

Partout ailleurs, la plaine est un pays agricole. Au Sud, la grande forêt de Haguenau et celle du Bienwald, que traverse la Lauter, sont à peu près désertes. Au delà, quelques massifs forestiers moins étendus occupent encore les traînées de sables charriés par les rivières qui descendent de la Hardt; mais, entre ces forêts, le sol, couvert d'un épais limon, se prête à de très belles cultures, et les gros villages s'y pressent. La partie la plus habitée correspond à la zone des collines, large de 4^{km} à 5^{km}, qui borde la Hardt. C'est, par excellence, la zone du vignoble. Elle s'individualise à partir de Wissembourg et se poursuit sans interruption jusqu'à Mayence et Bingen. Au débouché des petites vallées qui entaillent le massif de la Hardt, ou à leur voisinage dans la plaine, se sont logées des agglomérations plus importantes, qui se succèdent à intervalles presque réguliers le long de cette bordure : Wissembourg (6 772 habitants), Bergzabern (2 696 habitants), Klingenmünster (2 146 habitants), Landau, que fortifia Vauban, aujourd'hui déclassée, mais qui est restée une ville de garnison (17 767 habitants), Edenkoben (5 069 habitants), Maikammer-Alsterweiler (3 254 habitants), Neustadt, où aboutit la voie ferrée venant de Kaiserslautern (19 288 habitants), Mussbach (2 673 habitants), Deidesheim (2 551 habitants), Wachenheim (2 174 habitants), Dürkheim (6 523 habitants), Freinsheim (2 586 habitants), Grünstadt (4 710 habitants). A cette hauteur, les grès qui constituent la Hardt font place aux couches tertiaires de la Hesse Rhénane, pays de plateaux secs, très fertiles, qui se terminent au voisinage ou au contact du fleuve par un abrupt pouvant atteindre une centaine de mètres. Tous ces coteaux sont encore plantés de vignes, et les grosses bourgades s'y échelonnent comme plus au Sud : Westhofen (1 904 habitants), Alsheim (1 781 habitants), Guntersblum (2 294 habitants), Oppenheim (3 736 habitants), Nierstein (4 258 habitants), Bodenheim (2 987 habitants), Laubenheim (2 054 habitants). Cette zone se continue par les fortes agglomérations de la banlieue de Mayence et de la plaine qui s'étend jusqu'à Bingen entre le Rhin et la bordure du plateau. Il y a là des vignobles renommés, avec Bretzenheim (5 139 habitants), Gonsenheim (6 239 habitants), Finthen (3 251 habitants), Budenheim (2 560 habitants), Heidesheim (3 123 habitants), Nieder-et Ober-Ingelheim (3 852 et 3 479 habitants), Gau Algesheim (2 894 habitants), Büdesheim (3 213 habitants). Bingen, au confluent de la Nahe (9 952 habitants), et sa voisine Bingerbruck, sur la rive gauche de la rivière, qui dépend de la Prusse Rhénane (3 151 habitants), font encore partie de cette zone du vignoble.

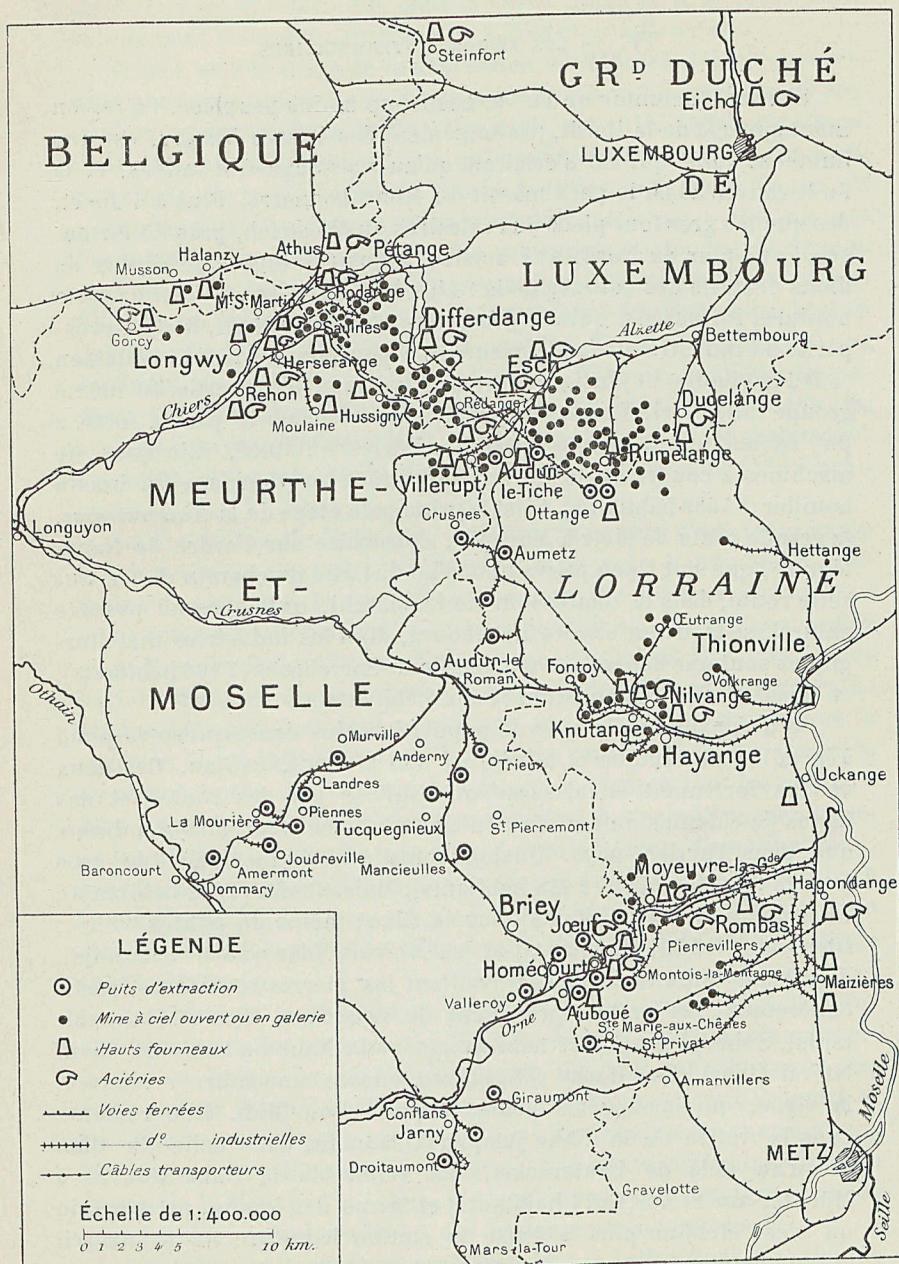


FIG. 1. — Mines de fer de la Lorraine et du Luxembourg. — Échelle, 1 : 400 000.

IV. — LES RÉGIONS INTERMÉDIAIRES.

Elles sont, comme on l'a vu, beaucoup moins peuplées. La région montagneuse de la Hardt, prolongement des Basses Vosges, est une immense forêt qui ne s'éclairent qu'au voisinage des vallées, et la forêt couvre aussi le petit massif du Mont Tonnerre. Plus à l'Ouest, dès que les grès font place aux calcaires du Westrich, près de Pirmasens, ou, plus au Nord, aux roches primaires toutes pénétrées de filons éruptifs des collines de la Nahe, la densité se relève. Sur cette bordure, Pirmasens, qui a aujourd'hui 38 463 habitants, doit sa prospérité à l'industrie de la chaussure. Un peu plus au Nord, Rodalben (4 319 habitants) et plusieurs localités voisines font partie du même groupe industriel. Kaiserslautern, presque encadrée par la forêt, a pu également développer ses industries (filature, fabriques de machines à coudre et de bicyclettes) grâce au voisinage du bassin houiller (34 659 habitants). C'est la principale étape de la *Kaiserstrasse*, la grande route de Metz à Mayence, construite sur l'ordre de Napoléon I^e, que suit à peu près aujourd'hui la ligne du chemin de fer. Sur cette route, dans la dépression de Landstuhl, qui ouvre un passage naturel, se trouvent encore Hombourg, dont les industries métallurgiques sont une dépendance du bassin de Sarrebruck (7 196 habitants), et la petite ville de Landstuhl (4 502 habitants).

On a signalé déjà la zone de population plus dense qui correspond à la vallée de la Nahe et à celle de son affluent, le Glan. Ces deux vallées fortement encaissées sont suivies par des routes et des lignes de chemins de fer. Les villages s'y succèdent plus nombreux que dans l'arrière-pays. Quelques-uns ont l'importance de gros bourgs : Lauterecken (2 288 habitants), Meisenheim (1 822 habitants), Odernheim (1 684 habitants), sur le Glan ; même de petites villes : Oberstein (10 791 habitants) et sa voisine Idar (6 885 habitants), dont les nombreux ouvriers travaillent les pierres précieuses, particulièrement les agates, provenant du voisinage, Kirn (7 111 habitants), Sobernheim (3 647 habitants), sur la Nahe ou dans un ravin latéral (Idar). Ces deux vallées ont encore une autre ressource, la vigne, qui occupe les pentes exposées au Midi. Elle remonte dans la vallée de la Nahe jusqu'à Oberstein, dans celle du Glan jusqu'au delà de Lauterecken. La vallée de la Nahe s'ouvre à Münster-am-Stein (1 074 habitants) et forme dès lors un petit bassin où s'est étendue plus à l'aise la station balnéaire de Kreuznach (23 167 habitants).

Entre la Nahe et la Moselle, la densité s'abaisse de nouveau. Les massifs montagneux du Soonwald, de l'Idar Wald, du Hochwald ou Errwald sont, comme leur nom l'indique, de vastes domaines fores-

tiers. Elle ne se relève que dans la basse vallée de la Moselle, particulièrement à ses deux extrémités, à Trèves et à Coblenz.

Trèves, au débouché de la dépression de Wittlich qui ouvre vers le Rhin une route beaucoup plus commode que la vallée sinuuse et profondément encaissée de la Moselle, avait, en 1910, 49 112 habitants. C'est une des villes d'Allemagne qui ont le moins gagné au cours du xix^e siècle. Un peu à l'écart du bassin houiller — la Sarre n'a pas été aménagée pour la navigation en aval de Sarrelouis — elle n'a pas d'industries importantes. La vieille métropole, riche de tant de souvenirs qui remontent à l'époque romaine, n'est plus guère aujourd'hui qu'un marché agricole. La petite plaine fertile et bien abritée qu'elle occupe est très fortement peuplée. Conz (Consrabruk), au confluent de la Sarre, a 4 711 habitants. Dans la banlieue immédiate, Sankt-Matthias, Euren, Pallien en ont 3 362, 1 696 et 1 488. En aval, se trouvent Pfalzel (3 607 habitants), Ehrang (3 558 habitants), Schweich, à l'entrée du couloir où s'engage la Moselle (3 142 habitants).

La forteresse de Coblenz, devenue le centre d'un vaste camp retranché, n'est pas non plus une ville en progrès. L'industrie y tient moins de place que le commerce, le commerce des vins surtout. Car le vignoble est aujourd'hui la principale richesse de la basse vallée de la Moselle. Malgré le peu d'espace que laissaient libre les pentes parfois abruptes des nombreux méandres décrits par la rivière, de vieilles bourgades avaient grandi sur ses bords, qui vivaient de la vigne ou du travail des mines. Les mines sont aujourd'hui épuisées ou abandonnées, mais la vigne continue à occuper tous les versants bien exposés. Si elles n'ont pas continué à s'accroître, ces bourgades gardent à peu près leur rang. Les principales, d'amont en aval, sont Bernkastel (4 606 habitants), Traben (2 718 habitants) et Trarbach (2 702 habitants) en face, au pied du promontoire où Vauban avait élevé la petite forteresse de Montroyal, Zell (2 709 habitants), Kochem (3 758 habitants).

A l'Ouest de la Moselle, la population devient de plus en plus clairsemée sur les plateaux de l'Eifel et dans l'Ardenne luxembourgeoise et belge. La densité augmente un peu dans le pays plus riche voisin d'Arlon et de Virton, intermédiaire entre l'Ardenne et les plateaux calcaires de Lorraine. Puis elle s'abaisse de nouveau dans les régions forestières de la Woëvre, des Côtes de Meuse, dans la vallée de la Meuse et au delà. Il n'y a plus là que quelques taches plus foncées, correspondant à des agglomérations urbaines.

Les forts contingents reparaissent dans la vallée de la Moselle, en amont de Metz, pays de vignes et pays d'industrie. Pont-à-Mousson (14 009 habitants) fait la transition entre le bassin de Briey et celui de Nancy. Ses hauts fourneaux s'alimentaient aux mines de ces deux

bassins. Un peu en amont, Dieulouard (2 571 habitants) a des aciéries. Mais, dès la rive droite de la Moselle, la densité tombe au-dessous de 50 habitants par kilomètre carré, et, jusqu'au voisinage du bassin de la Sarre, les villages tendent à se dépeupler au profit des grosses agglomérations industrielles ou urbaines. Nancy, au Sud, exerçait une forte attraction, même sur la Lorraine annexée.

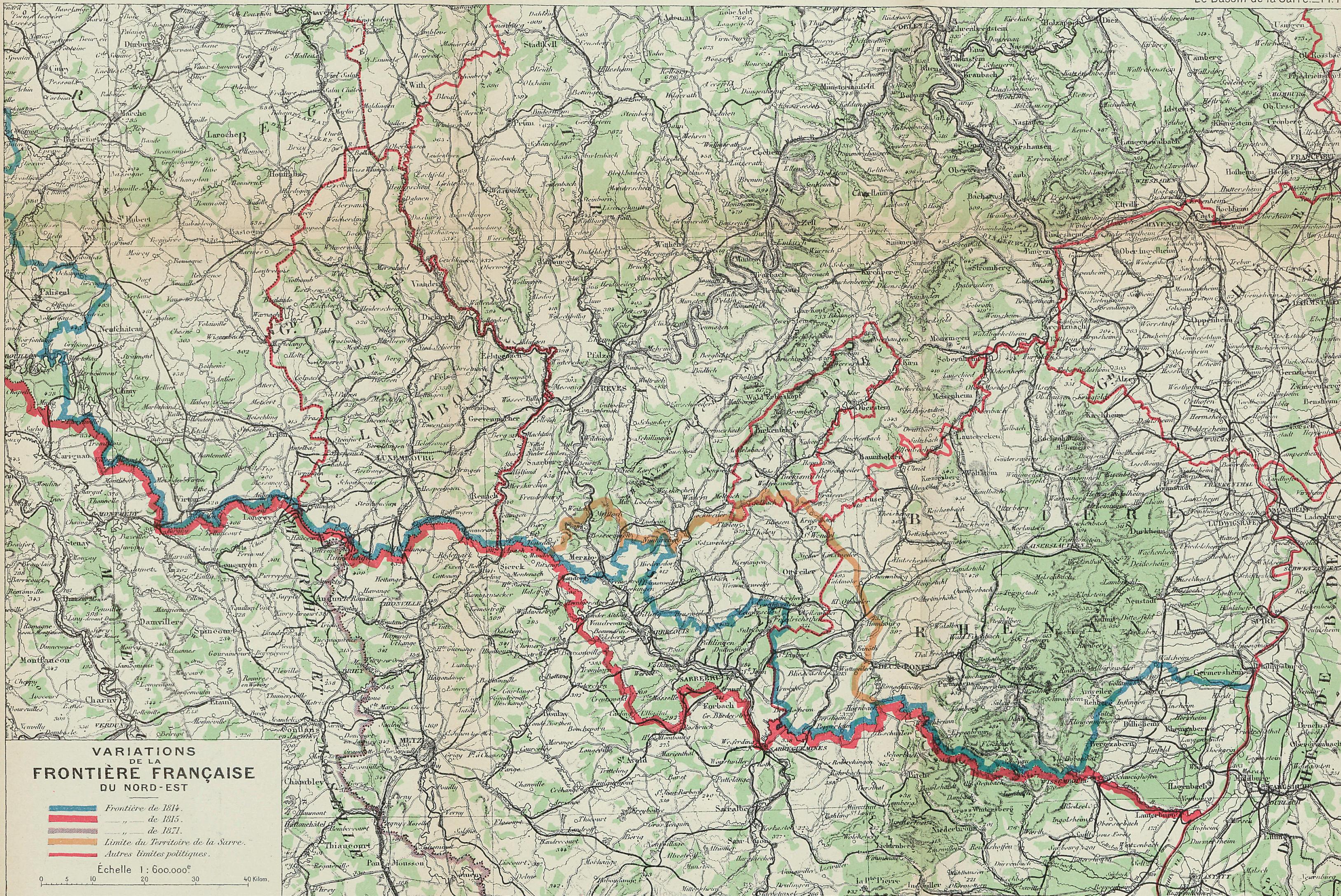
Il ne faudrait pas, de ces faibles densités, conclure nécessairement à la pauvreté des pays auxquels elles correspondent. Dans les grandes régions forestières, la forêt, par le travail qu'elle leur procure, est une importante ressource pour les riverains. Sur les terres de cultures, les machines suppléent à l'insuffisance des bras, les prairies s'étendent et avec elles l'élevage, qui n'a pas besoin d'une nombreuse main-d'œuvre. Cette très inégale répartition de la population paraît bien être la loi de l'avenir. La carte qu'on vient de commenter en fournit un remarquable exemple.

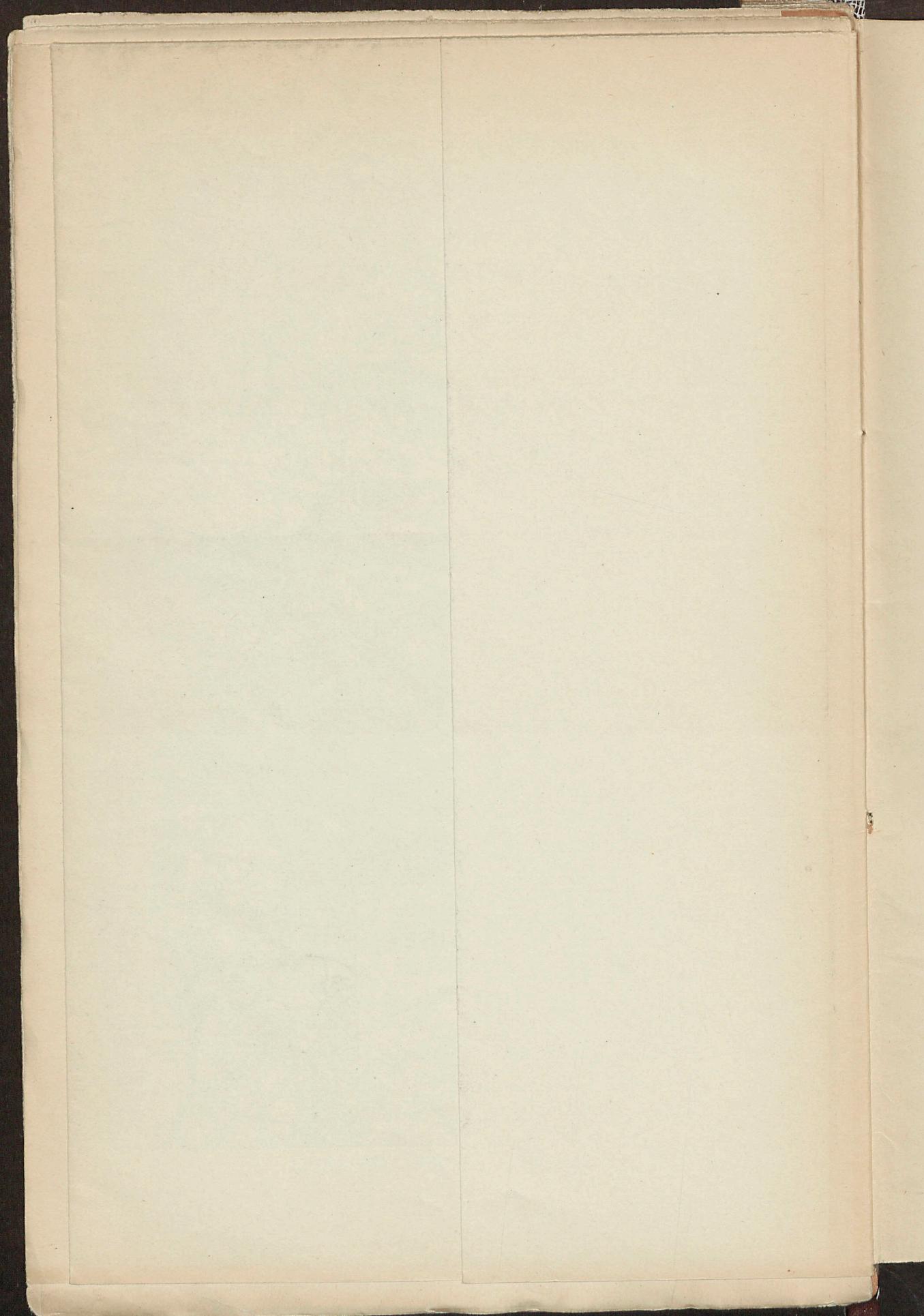
TABLE DES MATIÈRES

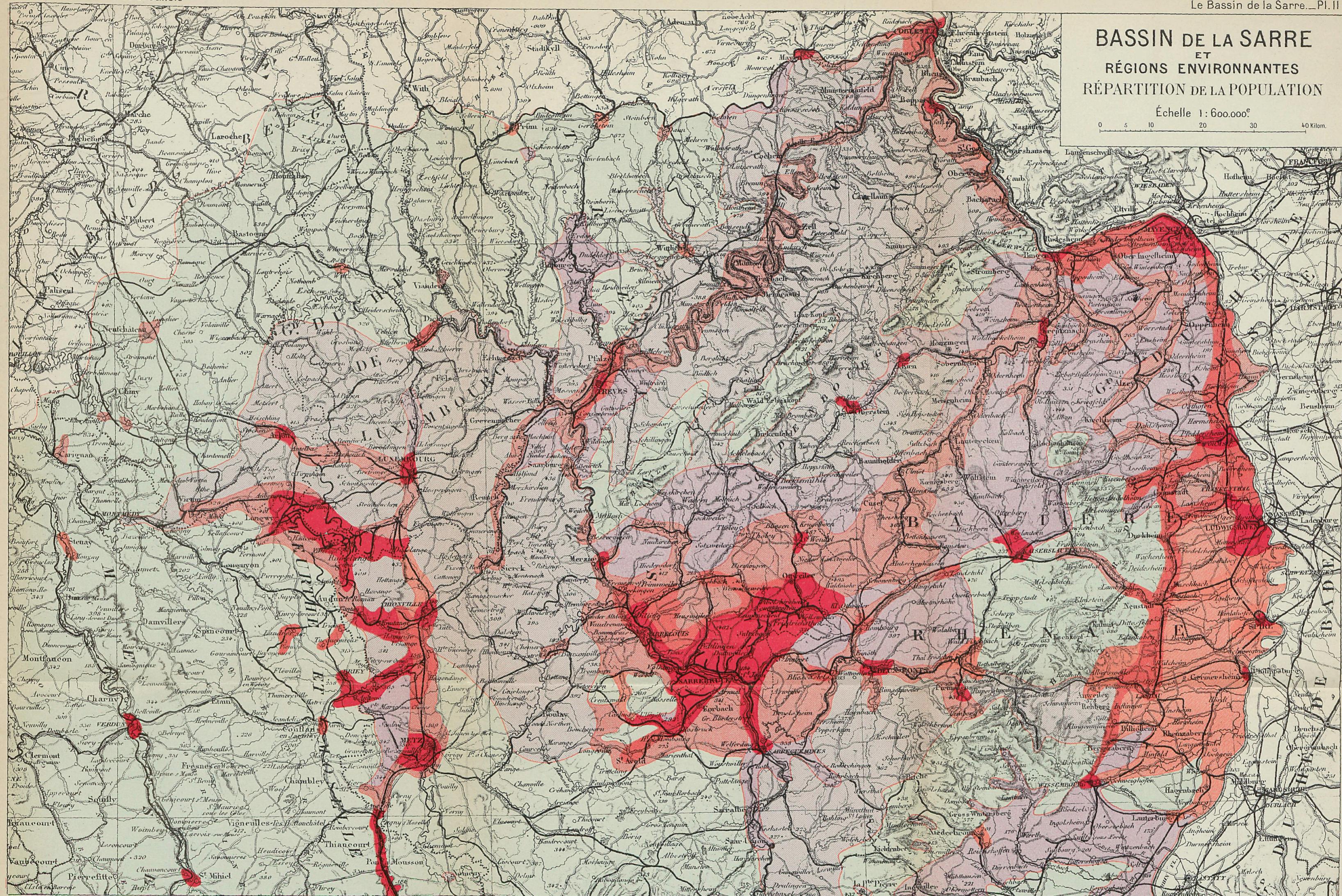
	Pages.
AVERTISSEMENT	5
I. — LES CLAUSES DU TRAITÉ DE VERSAILLES	7
II. — LA FRONTIÈRE DE LA SARRE, D'APRÈS LES TRAITÉS DE 1814 ET DE 1815	11
I. — Coup d'œil géographique	11
II. — La formation de la frontière, depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution	13
III. — La région de la Sarre sous la République et l'Empire	18
IV. — Le premier Traité de Paris (30 mai 1814)	21
V. — Le deuxième Traité de Paris (20 novembre 1815)	26
III. — LE BASSIN HOUILLER DE LA SARRE	30
I. — Nature et étendue du bassin	30
II. — Mise en valeur du bassin	31
III. — Richesse du bassin — Nature du charbon	33
IV. — Production du bassin	34
V. — Nombre des ouvriers des mines	37
VI. — Les industries du bassin de la Sarre	37
VII. — Recrutement des mineurs et des ouvriers d'industrie	39
IV. — LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DANS LE BASSIN DE LA SARRE ET LES RÉGIONS ENVIRONNANTES	42
I. — Le bassin de la Sarre	44
II. — Les pays de la Moselle	46
III. — La vallée du Rhin	49
IV. — Les régions intermédiaires	52
CARTES DANS LE TEXTE	
Bassin houiller de la Sarre	35
Mines de fer de Lorraine et du Luxembourg	34
CARTES HORS TEXTE	
à la fin de la brochure	
I. — Variations de la frontière française du Nord-Est	
II. — Bassin de la Sarre et régions environnantes. Répartition de la population	

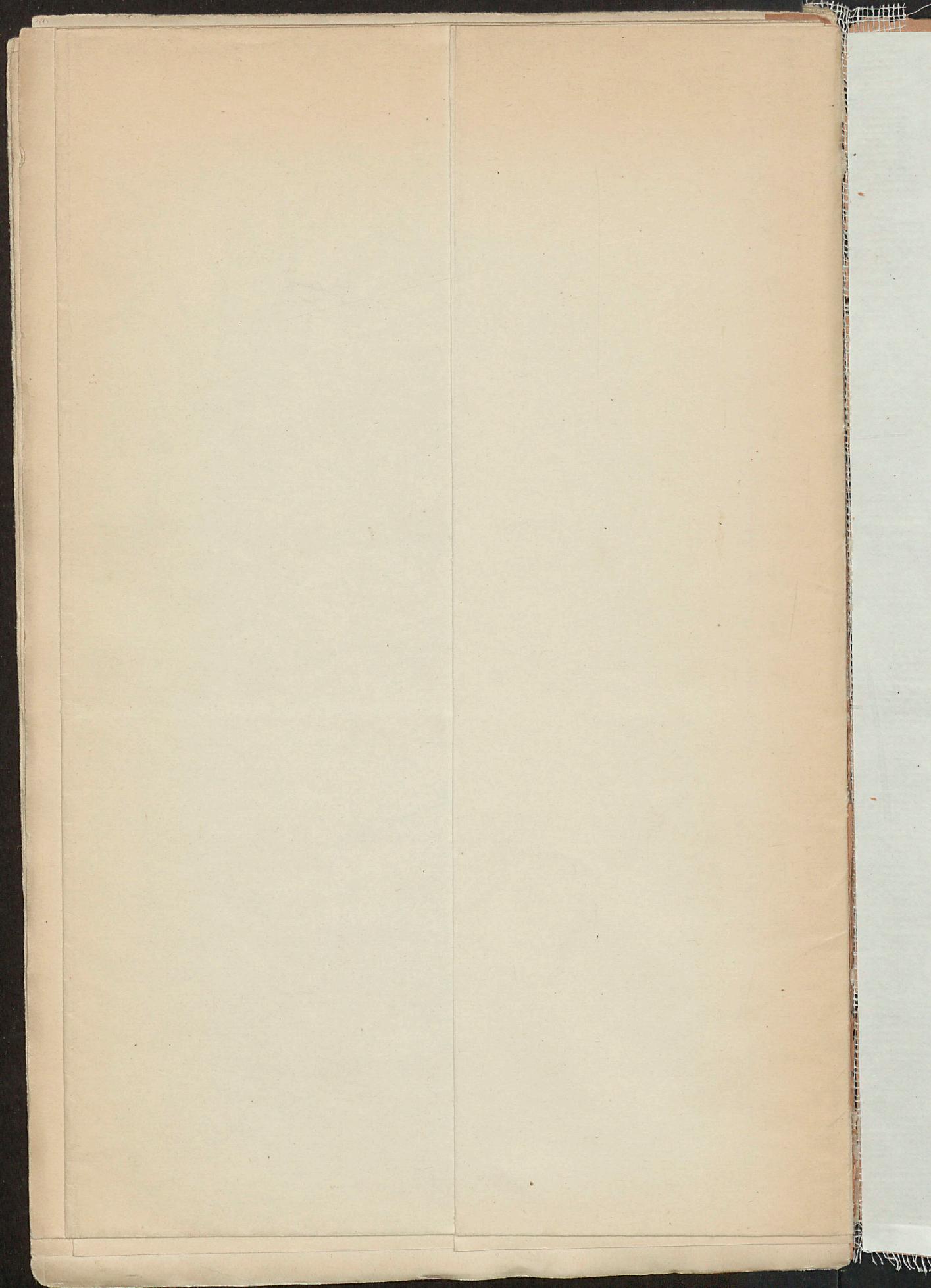
P. Vidal de La Blache et L. Gallois

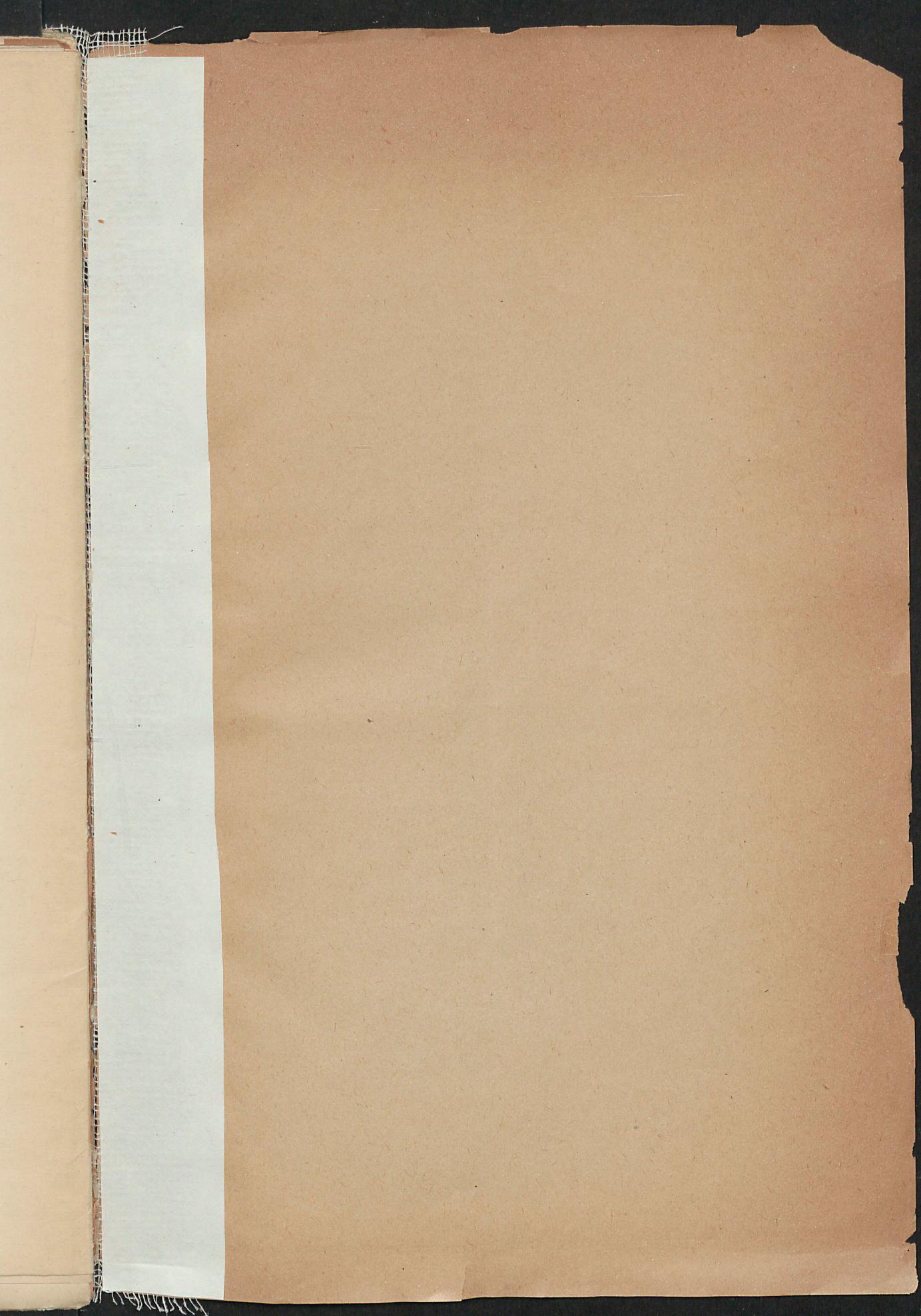
Le Bassin de la Sarre... Pl. I



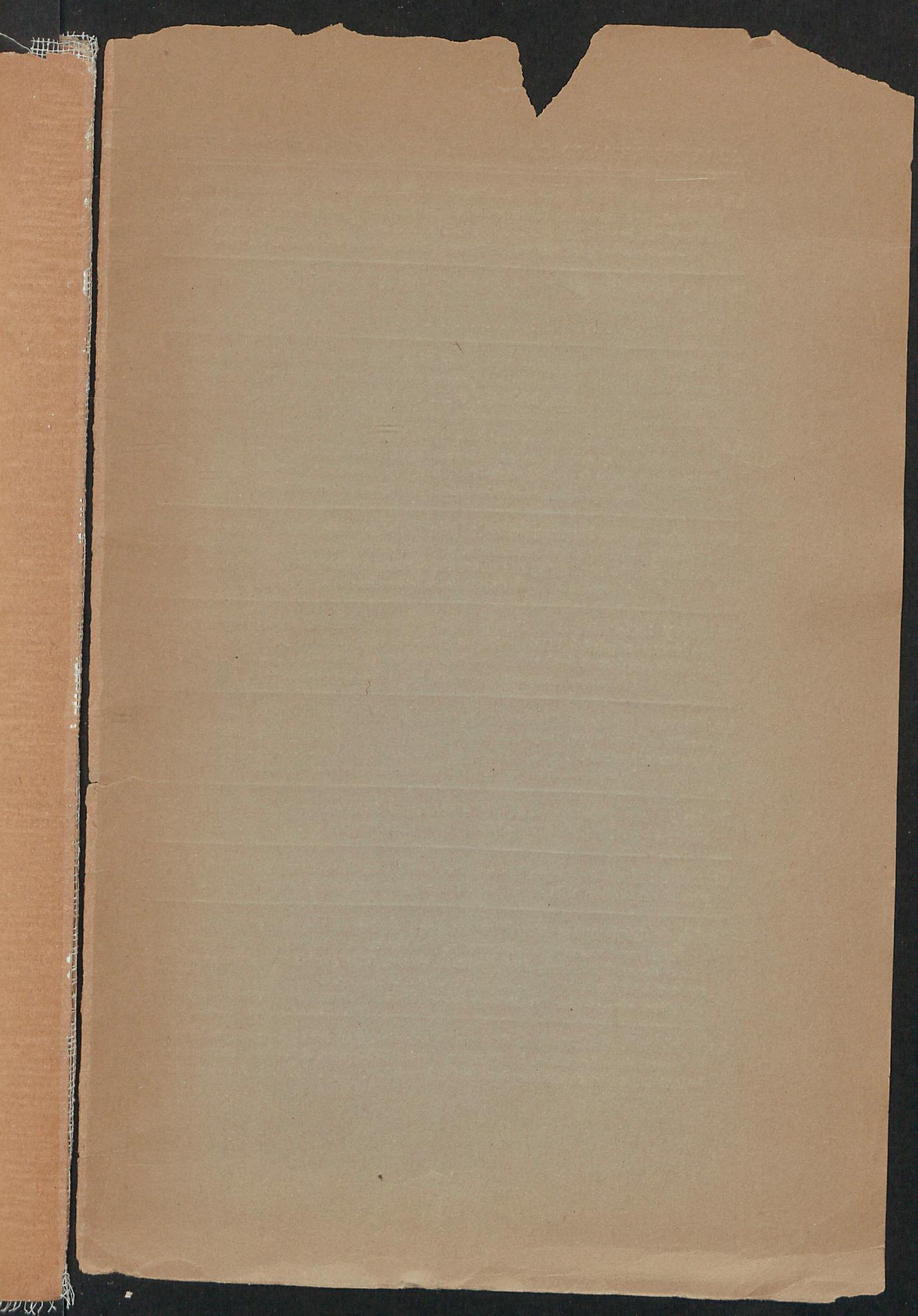












LIBRAIRIE ARMAND COLIN, 103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

La France de l'Est (*Lorraine-Alsace*), par P. VIDAL DE LA BLACHE, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris. In-8° raisin, 3 cartes hors texte et un index, broché 10 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix Jean Raynaud*)

Régions naturelles et Noms de pays : Étude sur la Région parisienne, par L. GALLOIS, professeur à l'Université de Paris. In-8° carré, 8 planches hors texte, broché 8 fr.

Le Bas-Maine : *Étude géographique*, par RENÉ MUSSET. In-8° raisin, 84 figures et cartes dans le texte, 1 planche de cartes en couleur hors texte, 7 planches de photographies hors texte, broché 15 fr.

La Picardie et les Régions voisines (*Artois, Cambrésis, Beauvaisis*), par ALBERT DEMANGEON, maître de conférences à l'Université de Paris. In-8° raisin, 42 figures dans le texte, 34 planches et 3 cartes hors texte, broché 12 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*)

Les Paysans de la Normandie orientale (*Pays de Caux, Bray, Vexin normand, Vallée de la Seine*), par JULES SION, professeur adjoint à l'Université de Montpellier. In-8° raisin, 14 figures et cartes, 8 planches hors texte, broché 12 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*)

Le Berry : *Contribution à l'étude d'une Région française*, par ANTOINE VACHER, professeur adjoint à l'Université de Rennes. In-8° raisin, 48 figures et cartes, 32 photographies et 4 planches de cartes hors texte, broché 15 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*)

Le Morvan : *Étude de Géographie humaine*, par J. LEVAINVILLE, docteur de l'Université de Bordeaux. In-8° raisin, 44 figures et cartes, 40 phototypies et 4 dessins hors texte, broché 10 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*)

Rouen : *Étude d'une agglomération urbaine*, par J. LEVAINVILLE. In-8° carré, 24 figures, 1 carte, 1 plan et 16 planches hors texte, broché 7 fr. 50

Grenoble : *Étude de Géographie urbaine*, par RAOUL BLANCHARD, professeur à l'Université de Grenoble. In-8° carré, 5 phototypies hors texte, broché 3 fr.

Traité de Géographie physique : *Climat, Hydrographie, Relief du Sol, Biogéographie*, par EMMANUEL DE MARTONNE, professeur à l'Université de Lyon. In-8° raisin de XII-912 pages, 401 figures et cartes, 52 planches et 2 grandes cartes en couleur hors texte, broché 22 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences et par la Société de Géographie de Paris*)

La Péninsule Balkanique. Géographie humaine, par JOVAN CVIJIC, professeur à l'Université de Belgrade. In-8° raisin de VIII-532 pages, 31 cartes et croquis dans le texte, 9 cartes en couleur hors texte, broché 17 fr.